

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1332****13 septembre 2002****SOMMAIRE**

Advanced Development Venture Private Equity S.A., Luxembourg .....	63928	High-Tech Constructions S.A., Luxembourg. ....	63930
Agapanthe S.A., Luxembourg .....	63927	I.B.O., International Business Operations S.A., Luxembourg .....	63919
Agapanthe S.A., Luxembourg .....	63927	Iliad Invest S.A.H., Luxembourg .....	63926
Altenrhein S.A. ....	63893	Iliad Invest S.A.H., Luxembourg .....	63926
Arcelor International Export S.A., Luxembourg ..	63890	Industries Réunies de Luxembourg S.A., Luxembourg .....	63930
Arcelor International Export S.A., Luxembourg ..	63890	Industries Réunies de Luxembourg S.A., Luxembourg .....	63930
Batichimie, S.à r.l., Luxembourg .....	63933	Interbook S.A., Luxembourg .....	63922
Berba S.A., Luxembourg .....	63919	Italian Luxury Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	63924
Bio-Tech International S.A.H., Luxembourg .....	63928	Italian Luxury Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	63924
Bio-Tech International S.A.H., Luxembourg .....	63928	Italian Luxury Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	63924
Bio-Tech International S.A.H., Luxembourg .....	63929	Kypselux S.A., Luxembourg .....	63936
Bio-Tech International S.A.H., Luxembourg .....	63929	LM & Partners (LM-IS) S.C.A., Luxembourg. ....	63896
Bio-Tech International S.A.H., Luxembourg .....	63929	Miami Group S.A., Luxembourg .....	63925
Bio-Tech International S.A.H., Luxembourg .....	63929	Mitaro S.A., Luxembourg .....	63918
Bremex S.A. Holding, Luxembourg .....	63933	Patmark S.A., Luxembourg .....	63924
C.E.E.C. S.A., Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseils, Luxembourg .....	63930	Planète Maritime S.A., Luxembourg .....	63891
C.F.M. S.A., Luxembourg .....	63918	Quarry S.A., Luxembourg .....	63922
Car Services Benelux, S.à r.l., Luxembourg .....	63893	Riviera S.A., Luxembourg .....	63919
Cefima S.A., Luxembourg .....	63926	Scheffer Participations S.A., Luxembourg .....	63928
Charliefin S.A., Luxembourg .....	63934	Scheffer Participations S.A., Luxembourg .....	63928
Codisys, S.à r.l., Luxembourg .....	63893	SES Astra S.A., Betzdorf .....	63916
CR Investment S.A., Luxembourg .....	63925	SES Astra S.A., Betzdorf .....	63916
Dafofin Five S.A., Luxembourg .....	63923	SES Capital Luxembourg S.A., Betzdorf .....	63923
Dafofin Four S.A., Luxembourg .....	63922	SES Capital Luxembourg S.A., Betzdorf .....	63923
Dafofin One S.A., Luxembourg .....	63918	SES Capital Luxembourg S.A., Betzdorf .....	63923
Dafofin Six S.A., Luxembourg .....	63923	SES Multimedia S.A., Betzdorf .....	63892
Dafofin Three S.A., Luxembourg .....	63922	SES Multimedia S.A., Betzdorf .....	63892
Dafofin Two S.A., Luxembourg .....	63919	SES Multimedia S.A., Betzdorf .....	63892
European Enterprises Consulting S.A., Junglinster.	63917	Sliver S.A., Luxembourg .....	63927
Europressing S.A., Luxembourg .....	63926	Springboks S.A., Luxembourg .....	63936
F.M.O. S.A., Luxembourg .....	63925	Synthesis Banking Group S.A., Luxembourg .....	63917
F.M.O. S.A., Luxembourg .....	63925	Thobe S.A., Luxembourg .....	63935
Famby International S.A., Luxembourg .....	63918	Trader S.A., Luxembourg .....	63931
Farinvest S.A., Luxembourg .....	63927	Two Seas Charter S.A., Luxembourg .....	63891
FDR Gestion S.A., Luxembourg .....	63932	V.D.O. Maritiem A.G., Luxembourg .....	63931
FDR Gestion S.A., Luxembourg .....	63932	Western Waterways S.A., Luxembourg .....	63932
Fin Dag S.A., Luxembourg .....	63935	World Medical Consulting S.A., Luxembourg ....	63931
Genesia S.A., Luxembourg .....	63891	World Medical Consulting S.A., Luxembourg ....	63931
Granja Holding S.A., Luxembourg .....	63932		
Hartwig & Kentner Holding S.A., Luxembourg ...	63891		

**ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT, Société Anonyme,  
(anc. TradeARBED EXPORT (LUXEMBOURG)).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.304.

L'an deux mille deux, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TradeARBED EXPORT (LUXEMBOURG), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.304, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 1962, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42 du 26 mai 1962 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 31 juillet 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Laurent David, employé privé, demeurant à Luxembourg, 14, rue Maréchal Foch,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Massin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Changement de la dénomination de la société de TradeARBED EXPORT (LUXEMBOURG) en ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT.

Modification de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT.

En conséquence l'article deux des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.David, A.Siebenaler, V.Massin et F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 14CS, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

F. Baden.

(53658/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

**ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

F. Baden.

(53659/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

**HARTWIG & KENTNER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 19.948.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration  
tenue en date du 28 juin 2002*

Conformément à l'article 4 des statuts, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53459/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

---

**TWO SEAS CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 74.905.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Signature.

(53460/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

---

**PLANETE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 72.608.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Signature.

(53461/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

---

**GENESIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 65.506.

Société Anonyme constituée par acte de M<sup>e</sup> Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial C N° 727 du 8 octobre 1998. Statuts modifiés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2001, publié au Mémorial C, N°1163 du 14 septembre 2001.

—  
DISSOLUTION

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GENESIA S.A. (en liquidation) tenue au siège social en date du 30 avril 2002 que les actionnaires, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- Le rapport du commissaire à la liquidation, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
- La liquidation de la société GENESIA S.A. (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.
- Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53746/504/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SES MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Betzdorf, le 19 juin 2002.

*Pour la société*

R. Jaeger / M. Halliwell

*Membres du Conseil d'Administration*

(53731/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SES MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.624.

**AFFECTATION DES RESULTATS**

*Exercice 2001*

L'Affectation des résultats est sans objet (résultat négatif).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Betzdorf, le 19 juin 2002.

Dans réquisition - inscriptions

*Pour la société*

R. Jaeger / M. Halliwell

*Membres du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53732/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SES MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.624.

**EXTRAIT**

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 15 avril 2002, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante:

**Administrateurs**

M. Ferdinand Kayser, Président, demeurant à Burmerange (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Romain Bausch, demeurant à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Robert Bednarek, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Martin Halliwell, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Roland Jaeger, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Jürgen Schulte, demeurant à Trier (Allemagne)

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2003.

**Gestion journalière**

M. Alexander Oudendijk, Senior Vice-President Sales & Marketing, SES ASTRA

Dr. Peter Schüler, Business Director, Northern Europe, SES ASTRA

**Réviseur d'entreprises**

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Muensbach

Betzdorf, le 19 juin 2002.

*Pour la Société*

R. Jaeger / M. Halliwell

*Membres du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53733/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**ALTENRHEIN S.A., Société Anonyme.**

Le contrat de domiciliation signé en date du 15 novembre 2000 entre ALTENRHEIN S.A. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 30 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

L'ALLIANCE DE REVISION, S.à r.l.

*Le Domiciliataire*

B. Jacmohone

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53662/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

---

**CODISYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 83.405.

*Extrait du procès-verbal de la décision collective des associés du 3 juillet 2002*

Il résulte de la décision collective des associés du 3 juillet 2002 que Monsieur Philippe Huguët, commerçant, demeurant à F-57000 Metz, 34, rue du 20<sup>e</sup> Corps Américain est nommé gérant en remplacement de Monsieur Paul-François Cierniak, démissionnaire, à qui décharge pleine est accordée pour l'exécution de son mandat.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 94, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53708/728/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

---

**CAR SERVICES BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

**STATUTS**

L'an deux mille deux, le vingt et un juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire résident à Luxembourg.

Ont comparu:

- CAR SERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., société de droit italien, avec siège social à Via Lamarmora 31, Turin,  
- BARINGS CAPITAL LIMITED, société de droit anglais, avec siège social à Queens House, 4th Floor, 55/56 Lincoln's Inn Fields, WC2A 3LJ Londres,

représentées par Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant à B-6747 Saint-Léger, en vertu de deux procurations sous seing privé, lui conférées le 21 juin 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Objet, Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera CAR SERVICES BENELUX, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet:

- l'exercice des activités de management services, de placement mobilier et immobilier, de vente de sociétés sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises,
- le conseil en matière de gestion,
- l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,
- l'achat, la vente, la revente, la location, l'aménagement, la rénovation et la gestion pour compte propre ou compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de tous biens immeubles ou meubles.

La société a également pour objet le développement et la promotion, par toutes voies, y compris l'internet, de services industriels dans le secteur automobile et en particulier la société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques se rapportant à:

a) L'achat et la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la livraison de tous véhicules, moteurs et pièces détachées utiles à l'usage de tous véhicules, ainsi que de tous produits de l'industrie mécanique, métallurgique ou du bois s'y rapportant.

b) Le commerce en gros et au détail de véhicules à moteur y compris les véhicules de seconde main, de pièces détachées et accessoires de véhicules à moteur, de carburants et de lubrifiants, huiles industrielles et produits gras.

c) L'exploitation d'ateliers de réparation de véhicules à moteur, d'une carrosserie et d'un car-wash; le service de dépannage; la location de véhicules à moteur et entre autres réparation et remplacement de pare-brise, et entretien de véhicules.

La société peut également intervenir comme intermédiaire de commerce et exercer un mandat d'administrateur dans d'autres sociétés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

#### **Titre II.- Capital-Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à six cent mille trois cents euros (EUR 600.300,-) divisé en six cent soixante-sept (667) parts sociales de neuf cents (EUR 900,-) chacune.

**Art. 8.** La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts.

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

**Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 12.** Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

#### **Titre V.- Année comptable-profits-réserves**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI.- Liquidation-Dissolution**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII.- Varia**

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera aujourd'hui et prendra fin le 31 décembre 2002.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, les parties présentes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- CAR SERVICE INTERNATIONAL S.R.L., prénommée, quatre cent soixante-sept parts sociales, . . . . .	467
- BARINGS CAPITAL LIMITED, prénommée, deux cents parts sociales, . . . . .	200
Total: six cent soixante-sept parts sociales, . . . . .	667

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées:

a) par CAR SERVICE INTERNATIONAL S.R.L., préqualifiée, moyennant apport en nature de quatre cent soixante-sept (467) actions de la société anonyme de droit belge CAR SERVICES INVESTMENT, avec siège social à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, avenue Tervuren, 252-254, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro B 118.411,

b) par BARINGS CAPITAL LIMITED, préqualifiée, moyennant apport en nature de deux cents (200) actions de la société anonyme de droit belge CAR SERVICES INVESTMENT, préqualifiée.

La valorisation des actions apportées, basée sur le capital social de la société anonyme CAR SERVICES INVESTMENT qui s'élève à six cent mille euros (EUR 600.000,-), résulte d'un rapport des fondateurs du 21 juin 2002 ainsi que d'un rapport du réviseur d'entreprises Van Nerom, Lelieur, Van Ryckeghem & Co annexé à l'acte d'augmentation de capital de ladite société, passé à Bruxelles le 17 mai 2002 par devant le notaire Gérald Snyers d'Attenhoven.

Une copie du rapport des fondateurs, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

#### *Frais*

Les comparants, représentés comme dit ci-dessus, déclarent que l'apport de la totalité des actions de la société anonyme de droit belge CAR SERVICES INVESTMENT, préqualifiée, remplit les conditions exigées par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et est par conséquent exempt de droit.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 2.000,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

2) A été élu gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Reynders, administrateur de sociétés, demeurant à L-2434 Senningerberg, 6, rue des Résidences.

3) La société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Fontaine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 13CS, fol. 22, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

P. Frieders.

(53725/212/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

## STATUTES

In the year two thousand and two, on the eighteenth of June,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg

There appeared the following

1. LM-IS, S.à r.l., a company existing and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

represented by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 31, 2002,

2. LM, SOCIEDAD EUROPEA DE TENENCIA DE VALORES, S.A., having its registered office in Avenida Diagonal, 640, E-08017 Barcelona, Spain,

represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 31, 2002,

3. CRYSTAL, c/o CITCO TRUSTEES (CAYMAN) LIMITED, Corporate Centre, Windward One, P.O. Box 31106 SMB, West Bay Road, Grand Cayman, BVI, represented by Ms Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 31, 2002.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société en commandite par actions» which they form between themselves:

**Art. 1. Form.** There exists among the Unlimited Shareholder LM-IS, S.à r.l., the subscribers and all those who may become holders of shares a «société en commandite par actions», under the name of LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A. (hereafter called «the Company»).

**Art. 2. Duration.** Subject as provided herein, the Company is established for a period of seven years divided into an investment period lasting five years (hereafter called «Investment Period») and a liquidation period lasting two years (hereafter called «Liquidation Period»). The life of the Company shall be extended or shortened if, at any time prior to the end of the Liquidation Period, notice is given by the Unlimited Shareholder to the Shareholders to that effect.

With the agreement of the Unlimited Shareholder, a resolution of the Shareholders of the Company in general meeting (as defined hereafter in Articles 13 to 16), adopted in the manner required for amendment of these Articles, (as organised in Article 28) may either shorten the Company's duration (including winding-up the Company with effect from the date of such resolution) or extend the Company's duration by a period or consecutive periods not exceeding two years in the aggregate provided that the life of the Company shall not in any event extend beyond 2012.

Any such election shall be irrevocable but shall be without prejudice to the earlier termination of the Company for a reason specified in Article 26.

The Company shall not be automatically dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and non-Luxembourg companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or assets of any kind; and the ownership, administration, management and sale of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises, for the purpose of owning or holding investments. In general, the Company may carry out any other transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may borrow money under short-term borrowing and make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange and other instruments and evidence of indebtedness. The Company may secure the payment thereof by mortgage, pledge or assignment of or security interest in all or in part of the securities and other property then owned or thereafter acquired by the Company.

Any borrowings or guarantees by the Company cannot exceed at any time twenty five percent (25%) of the Net Asset Value. Furthermore and cumulatively any single investment cannot be for an amount higher than twenty percent (20%) of the Net Asset Value of the Company including any borrowings or guarantees of the Company, as soon as the Net Asset Value of the Company has exceeded fifty million euro (EUR 50,000,000.-).

Notwithstanding the above, if the investee companies borrow money to carry on their business and secure the payment thereof by pledge or security interest, to be granted by the Company, in all or in part, of the Shares (quotas) of the same investee companies, owned by the Company, the latter will in this case not be bound by the two above mentioned limits.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or in Switzerland, in Spain or other EU Countries by decision of the Unlimited Shareholder.

Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Unlimited Shareholder or by declaration of a person duly authorised by the Unlimited Shareholder for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain Luxembourgish.



**Art. 5. Share Capital.** The Company has an issued capital of one hundred thousand and two hundred euro (EUR 100,200.-) divided into one thousand and two (1,002) shares comprising:

i) one thousand (1,000) Shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder (A Shares);

ii) two (2) Redeemable Shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (B Shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of one thousand and eight hundred euro (EUR 1,800.-) have been paid on the B Shares.

The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the Shareholders in general meeting, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the B Shares.

The Company shall have an authorised share capital of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) divided into:

i) one thousand (1,000) A Shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and

ii) one hundred and forty nine thousand (149,000) B Shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the Law on commercial companies.

The period of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The terms «Share» and «Shares» or «Shareholder» and «Shareholders» shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares and the holders of the A Shares and of the B Shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own B Shares.

**Art. 6. Payments.** The subscription price of the A Shares and the B Shares shall be paid in full on issue.

**Art. 7. Liability of the holders of shares.** The holders of A Shares are jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. As between holders of A Shares, such liability shall be borne in the proportion of their respective holdings of A Shares.

The holders of B Shares, other than the manager, (the «Limited Shareholders») shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the par value and issue premium on each B Share for which they subscribe and are issued. In particular, the holders of B Shares shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amount of such payment.

**Art. 8. Form of shares.** Shares will only be issued in registered form and shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such Shares.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the «Register»), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder and the Register shall contain the name of each Shareholder, his country of residence or elected domicile, the number and classes of Shares held by it and the amount paid up on each of such Share.

Every transfer of Shares (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

Every Shareholder must provide the Unlimited Shareholder with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register.

If any Shareholder does not provide such address, the Unlimited Shareholder may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Unlimited Shareholder from time to time, until another address shall be provided to the Unlimited Shareholder by such Shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the Unlimited Shareholder from time to time.

**Art. 9. Restrictions on transfer of shares.** Shares may be transferred only subject to the following terms and conditions:

1. A Limited Shareholder («the Selling Shareholder») wishing to sell any or all of its Shares («the Offered Shares») to another Shareholder or to a bona fide third party offeror («the Offeror») must give notice of such fact to the Unlimited Shareholder setting out the details of the Offered Shares and of the price per Share as have been offered by the Offeror and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The Unlimited Shareholder shall, within 14 days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Limited Shareholders in proportion to their respective amounts of fully paid up contributions. The Offered Shares shall be offered at a price per Share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror («the Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for such period as the Unlimited Shareholder shall reasonably determine, being not less than 30 days and not more than 180 days.

2. On accepting an offer, each Shareholder shall notify the Unlimited Shareholder of the number of Offered Shares (up to its maximum entitlement) in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Limited Shareholders accept the offer, that Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares on the Agreed Terms and, if so, the number of further Offered Shares that it would be willing to purchase.

3. If not all of the other Shareholders accept the offer in full, the excess Offered Shares shall be sold to those Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point 2 in proportion to their respective fully paid up contributions and, as to any extra, in proportion to the number of further Offered Shares each such Shareholder indicated a willingness to purchase.

4. The Unlimited Shareholder shall, as soon as such offer closes, notify the Selling Shareholder of the number of the Offered Shares which the other Shareholders have agreed to purchase. The Selling Shareholder shall, subject to point 5, sell such number of the Offered Shares to the other Shareholders accordingly and, as to any excess Offered Shares may, subject to point 5, sell them to the Offeror provided that such sale is within 30 days of the close of the offer to the other Shareholders and is on the Agreed Terms and provided that upon the sale to the Offeror the Selling Shareholder - unless it provides adequate guarantees in relation to the outstanding obligations pursuant to the provisions of the present Articles or any Shareholders' Agreement then in force or otherwise by law or unless the Unlimited Shareholder otherwise determines in its absolute discretion - shall remain liable for such obligations of that Offeror.

5. Any transfer of B Shares whether to the other Shareholders or to the Offeror shall require the prior approval of the Unlimited Shareholder and the Unlimited Shareholder may in its discretion and without assigning any reason therefor decline to approve or register such transfer provided that, if the Unlimited Shareholder refuses to approve or register such transfer, it shall procure that itself or some person nominated by it shall offer to acquire the Shares to which the transfer relates on the Agreed Terms or cause the Company to acquire such Shares on the Agreed Terms subject to the applicable provisions of Luxembourg law.

Any transfer of A Shares whether to the other Shareholders or to the Offeror shall require the prior approval of two thirds of the capital held by the Limited Shareholders which may in their discretion and without assigning any reason therefor decline to approve such transfer provided that, if the Limited Shareholders refuse to approve a transfer of A Shares, they shall procure that themselves or some person nominated by them shall offer to acquire the A Shares to which the transfer relates on the Agreed Terms.

On any transfer of Shares, the Offeror shall enter into a form of adherence, agreeing to be a party to a Shareholders' Agreement, if any, and to be bound by the terms and conditions of this Agreement as if it were the Selling Shareholder.

The provisions of Article 9 - except as specified below - shall not apply in case of transfer of Shares by a Shareholder to an affiliate. The Unlimited Shareholder shall have to verify the existence of the relationship between the Shareholder intending to transfer the Shares and the proposed transferee.

The Shareholder intending to transfer the Shares pursuant to the preceding paragraph shall remain liable for the outstanding obligations pursuant to the provisions of any applicable Shareholders' Agreement or of the present Articles or otherwise by law.

For the purpose of this Article 9, «affiliate» means any person which directly or indirectly, through one or more intermediaries, manages, or is managed by or is managed in parallel with, or controls, or is controlled by, or is under common control with or is a subsidiary of such a person (it being understood, that a person shall be deemed to «control» another person, for the purposes of this definition, if such person directly or indirectly has the power to direct or cause the direction of the management and policies of such other person, whether through holding ownership interests in such other person, through agreements or otherwise).

The Unlimited Shareholder, the subscribers and all those who may become Shareholders, may, from time to time, enter into a Shareholders' Agreement. Such Shareholders' Agreement may contain additional restrictions on the transfer of Shares. Such restrictions are hereby expressly incorporated in these Articles of Incorporation.

**Art. 10. Further restrictions on the shares.** The Limited Shareholders shall not permit the Shares to become subject to any liens, charges, security interests or encumbrances, except as set forth in these Articles.

**Art. 11. Redeemable shares (B shares).** 1. Subject to the provisions of Article 49-8 paragraphs (4) to (8) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the B Shares, provided they are fully paid up, shall be redeemed under the following terms and conditions:

(i) Each Shareholder may, once during each Accounting Period, within six months of the Accounting Date, by written request addressed to the Unlimited Shareholder, request a redemption of his B Shares.

(ii) The Unlimited Shareholder shall have the right to redeem the B Shares prorata to the number of issued B Shares held by each Shareholder out of the distributable reserves, including the Share premium account of the Company.

The redemption price for each B Share shall be equal to the Net Asset Value per Share as defined in Article 27.

(iii) The holders of B Shares shall be deemed to have requested the redemption of their B Shares, or the relevant proportion thereof, each time the B Shares have been redeemed in accordance with Article 25 b) 1.

(iv) The Unlimited Shareholder shall decide whether the redeemed B Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, such cancellation shall be recorded at regular intervals by notarial deed to permit any amendments to these Articles consequential to the cancellation of these B Shares.

In case the B Shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting rights or any right to participate in any dividend declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation of the Company. Such B Shares may be re-subscribed by each of the Shareholders.

(v) Share redemptions in respect of B Shares requested by the Shareholders will be effected by the Unlimited Shareholder only if the relevant conditions imposed by Luxembourg company law are met. In particular, no share redemptions will be made if, as a result of the redemptions, net assets of the Company shown by the last financial statements, as of the last Accounting Date, would fall below the amount of the subscribed capital and the reserves which by virtue of the law or the Articles Association, may not be distributed.

Share redemptions of B Shares requested by Shareholders may not exceed, in respect of each Accounting Period, twenty percent (20%) of the Net Asset Value of the Company.

The Unlimited Shareholder is entitled to reduce requests for redemptions of B Shares pro-rata if, pursuant to the above restrictions, not all the requests may be satisfied.

2. The Unlimited Shareholder is entitled to obtain a redemption of the class B Shares obtained pursuant to reinvestment of the Incentive Fee earned up to the limit of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) per year; this redemption is subject to the procedure and limits set in this Article.

3. Any redemption exceeding the limits provided in this Article 11 must be resolved with the vote of 2/3 of the B Shares.

**Art. 12. Voting rights.** Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

All Shares will vote as one class except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes.

**Art. 13. Meetings of the shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. It shall have the power to order or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Unlimited Shareholder.

**Art. 14. Time and venue of meetings.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20th of May at 2.00 p.m. and for the first time in 2003.

If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg.

For the purpose of these Articles, «Business Day» shall mean a day which is not a Saturday, Sunday or Statutory Public Holiday in Luxembourg.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The Unlimited Shareholder may, whenever it thinks fit, convene an extraordinary general meeting of Shareholders. The Unlimited Shareholder shall convene an extraordinary general meeting upon the written request of Limited Shareholders holding not less than twenty percent (20%) of the share capital.

**Art. 15. Conduct of meetings.** All general meetings shall be presided over by a representative of the Unlimited Shareholder.

The quorum and vote required by law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

**Art. 16. Notice of Meeting.** Shareholders will meet upon notice by the Unlimited Shareholder (whether the meeting is at the Unlimited Shareholder's or the Limited Shareholders' requisition), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least eight Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

**Art. 17. Management of the Company - Unlimited Shareholder's general obligations.** The Company shall be managed by LM-IS, Sà r.l., a company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (herein referred to as the «Unlimited Shareholder»).

The Unlimited Shareholder may not be removed from its capacity as Unlimited Shareholder of the Company in any event except for material breach of the Articles of Incorporation, gross negligence or willful misconduct.

The Unlimited Shareholder undertakes not to resign from its capacity as manager of the Company. Subject to the provisions of Luxembourg law, which require the Unlimited Shareholder to hold at least one A Share, transfers of A Shares are subject to the approval of the Limited Shareholders set forth in Article 9.5.

Within 90 days of the end of every six months of each Accounting Period, the Unlimited Shareholder shall prepare, or procure to be prepared, and send, or procure that there is sent, to each Shareholder a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of

such period and details of the investments purchased and of the investments sold and otherwise disposed of during the relevant period. The report relating to the end of each Accounting Period shall be audited by the auditors.

**Art. 18. Powers of the Unlimited Shareholder.** The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary. The Unlimited Shareholder shall have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in paragraphs (a) to (v) below to special attorneys, provided that the Unlimited Shareholder shall not be entitled to delegate any of the decisions regarding investment policy set out in paragraphs (a), (b) and (c) of the present Article.

The Limited Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their voting rights as Limited Shareholders.

Without prejudice to the generality of the above mentioned paragraphs of this Article 18 and without limitation, the Unlimited Shareholder shall have full power and authority on behalf of the Company and with the power to bind the Company thereby:

(a) to implement the investment policy of the Company and to purchase, sell, exchange or otherwise dispose of investments for the account of the Company and, where appropriate, to give warranties and indemnities on behalf of the Company in connection with any such sale, exchange or disposal;

(b) to evaluate and to negotiate investment opportunities and to monitor investee companies;

(c) to enter into underwriting commitments to acquire investments in a syndicate with other investors and to acquire investments in excess of the requirement of the Company with a view to selling the excess to other investors;

(d) to participate in the management and control of investee companies, where appropriate;

(e) to provide or procure office facilities and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company;

(f) to receive payments for Shares subscribed by Limited Shareholders and to receive investment income and other funds arising from investments,

(g) to open, maintain and close bank accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of moneys;

(h) to enter into, make and perform such deeds, contracts, agreements and other undertakings and to give guarantees on behalf of the Company and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company;

(i) to borrow money under short-term borrowing and to make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange and other instruments and evidence of indebtedness, and to secure the payment thereof by mortgage, pledge or assignment of or security interest in all or in part of the securities and other property then owned or thereafter acquired by the Company.

Any borrowings or guarantees by the Company cannot exceed at any time twenty five percent (25%) of the Net Asset Value. Furthermore and cumulatively any single investment cannot be for an amount higher than twenty percent (20%) of the Net Asset Value of the Company including any borrowings or guarantees of the Company, as soon as the Net Asset Value of the Company has exceeded fifty million euro (EUR 50,000,000.-). Notwithstanding the above, if the investee companies borrow money to carry on their business and secure the payment thereof by pledge or security interest, to be granted by the Company, in all or in part, of the Shares (quotas) of the same investee companies, owned by the Company, the latter will in this case not be bound by the two above mentioned limits;

(j) to redeem Shares;

(k) to pay any expenses incurred in relation to the business of the Company including, without limitation, all the costs and expenses referred to in Articles 20 and 21 in fine as to be borne by the Company;

(l) to commence or defend litigation that pertains to the Company or to any of the Company assets;

(m) to maintain the Company's records and books of account at the Company's principal place of business;

(n) to make distributions of cash and in specie and/or payments of interest to the Limited Shareholders and the Unlimited Shareholder in accordance with the terms of both any Shareholders' Agreement, if any, and of Article 25 and as resolved by the Shareholders' meeting;

(o) to enter into an «Investment Adviser Agreement» and an «Administration Agreement»;

(p) to engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodians, financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company, including without limitation, any company affiliated with the Unlimited Shareholder to perform all or any of the activities set forth in this Article 18;

(q) generally to communicate with the Limited Shareholders and to report to the Limited Shareholders at such times as it shall think fit and to represent the Company in all things;

(r) to carry out periodic valuations of the Company assets and to furnish valuations and other financial statements to the Limited Shareholders, in accordance with Article 17 in fine;

(s) to admit additional investors and further parties to the Company, but, if a Shareholders' Agreement has been entered into covering such matters, only in accordance with the applicable provisions of such Shareholders' Agreement;

(t) pending investment in accordance with the objectives described in the Description of the Investment Strategy, to place amounts drawn down in such deposit accounts or to invest the said amounts in such instruments as the Unlimited Shareholder may determine;

(u) to carry out such checks and procedures with regard to Limited Shareholders as may be required by any relevant money laundering rules, regulations or guidelines;

(v) subject to any restrictions contained in these Articles, to do all or any other acts as are required to be carried out by the Unlimited Shareholder or as are necessary or desirable in the reasonable opinion of the Unlimited Shareholder in furtherance of the foregoing provisions for the purposes of implementing the present Articles, as well as, any Shareholders' Agreement.

**Art. 19. The Unlimited Shareholder's interest in transactions of the Company - exclusivity.**

The Unlimited Shareholder shall be under the obligation to search for and propose exclusively to the Company all prospective investment opportunities, it being understood that, should the Company decide not to invest in such opportunity, the Unlimited Shareholder may itself decide to make such investment or propose such opportunity to a third party, provided that the Unlimited Shareholder or such third party makes the relevant investment within 6 (six) months from the communication by the Company of the decision not to make such investment.

The functions and duties which the Unlimited Shareholder undertakes on behalf of the Company shall be exclusive and the Unlimited Shareholder may not perform similar functions and duties for others. The functions and duties carried on according to paragraph 3 of Article 21 do not represent a violation of the above exclusivity provision.

The Unlimited Shareholder shall not form any fund, partnership, investment company or any other investment vehicle in whatsoever form in which the Unlimited Shareholder is a manager or a general partner, or which the Unlimited Shareholder otherwise manages, with the purpose of making equity-oriented investments in the same business field in which Company carries out, unless the Company or one of its subsidiaries hold at least twenty-five percent (25%) of the Shares of it, until the expire of the fifth year following the closing date.

The Unlimited Shareholder may, at its discretion, propose investments also to parties other than the Company; provided, however, that the Unlimited Shareholder shall continue to pursue the best interest of the Company and the Limited Shareholders.

**Art. 20. Indemnification of the Unlimited Shareholder.** The Company may indemnify the Unlimited Shareholder and any director, officer, agent or employee of the Unlimited Shareholder and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Unlimited Shareholder with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a director, officer, agent or employee of the Unlimited Shareholder, or, at the Unlimited Shareholder's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in, such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

**Art. 21. Remuneration of the Unlimited Shareholder.**

**1. The Establishment Fee**

1.1. The Unlimited Shareholder has and will advance the administrative costs associated with the establishment of the Company, including, but not limited to, legal, tax, accounting, consulting, duplicating, and printing, telephone, telex and facsimile, postage, air freight, travel and other expenses and fees paid to or incurred to third parties by the Unlimited Shareholder in organising the Company, the filing for granting of all necessary authorisation and registration of the Company, and any fund raising activity including third party fund raising commission, and the promotion of investments in the Company, but shall be entitled to recover the aforementioned costs from the Company subject to the maximum of:

- a sum equal to one point five percent (1.5%) of the total amount of the capital contributions made by Limited Shareholders for the part of it that does not exceed the amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-), and
- a sum equal to one percent (1%) of the total amount of the contributions made by Limited Shareholders for the part of it that exceeds the amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-).

(the «Establishment Fee»)

Costs above this amount will be borne by the Unlimited Shareholder.

1.2. The Company will bear third party fees and expenses incurred by the Company such as legal, audit, printing, taxation of the Company, the costs of acquiring or disposing of investments and broken deal costs, to the extent that these are not borne by investee companies.

The Unlimited Shareholder will bear the administrative and other costs associated with its general duties and shall not be entitled to recover those from the Company. Director's fees or syndication and transaction fees charged by the Unlimited Shareholder, if any, paid by third parties will first offset the broken deal costs. The difference hereof will be split between the Unlimited Shareholder as to eighty percent (80%) and the Company as to the remaining twenty percent (20%).

1.3. In addition, the Unlimited Shareholder may pay selectively a one-time fee to finders for procuring the subscription by Limited Shareholders («Placement Costs»). Such fee cannot exceed three percent (3%) of the subscriptions and will be borne by the Company.

**2. The Management Fee**

2.1. There shall be paid to the Unlimited Shareholder in respect of each Accounting Period a quarterly fee (the «Management Fee») equal to zero point five percent (0.5%) of the Net Asset Value calculated each quarter in accordance with Article 27.

2.2. The Management fee shall be calculated at the beginning of each quarter, starting from the first closing date and payable annually in arrears, as soon as is reasonably practicable after the annual general meeting of the Shareholders of the Company approving the financial statements relating to the Accounting Period in respect of which the Management Fee is payable.

**3. The Incentive Fee**

3.1. There shall be paid to the Unlimited Shareholder, in respect of each Accounting Period a per annum fee (the «Incentive Fee») equal to twenty percent (20%) of the increase of the Net Asset Value of the Company.

The payment of the Incentive Fee shall be subject to the hurdle of seven percent (7%), and the Highwatermark as explained in Article 21.3.2.

3.2. Calculation of the annual Incentive Fee shall be based on Net Asset Value (after deduction, for the avoidance of doubt, of management fees). No Incentive Fee will be paid if the hurdle of seven percent (7%) is not reached. Above the hurdle, the Incentive Fee shall be payable only to an extent which results in a return equal to the hurdle being available to the Limited Shareholders (after deduction of the Incentive Fee).

No Incentive Fee will be paid in respect of any Accounting Period during which the Net Asset Value has not recovered the greater of the amounts of the contributions paid by the Limited Shareholders including the premiums paid by them («Highwatermark») and the latest Net Asset Value on which the Incentive Fee has been calculated.

3.3. The Incentive Fee shall be computed quarterly and payable annually in arrears, as soon as is reasonably practicable after the annual general meeting of the Shareholders of the Company approving the financial statements relating to the Accounting Period in respect of which the Incentive Fee is payable.

3.4. The amount of the Incentive Fee shall be re-invested by the Unlimited Shareholder in the Company so that the Unlimited Shareholder will subscribe new B Shares, to be issued at the Net Asset Value at the end of the Accounting Period. The Limited Shareholders accept new B Shares to be issued and given to the Unlimited Shareholder, provided the limit of the authorised share capital of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) is not trespassed, and they approve the capital of the Company to be increased, as provided in Article 5, each time an Incentive Fee is payable to and re-invested by the Unlimited Shareholder.

The Incentive Fee will be paid out to the Unlimited Shareholder: the Unlimited Shareholder has then to re-invest this cash in full as for subscription of new B Shares at the Net Asset Value at the end of the Accounting Period and this operation is deemed to be a «contribution in cash» for which a simple bank certificate is sufficient to prove the existence and amount of the contribution.

**Art. 22. Signatories.** The Company will be bound by the signature of any duly authorised officer of the Unlimited Shareholder or by such individual or joint signatures, as the Unlimited Shareholder shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Unlimited Shareholder.

**Art. 23. Conseil de Surveillance.** The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a «Conseil de Surveillance» composed of at least three members (herein referred to as the «Conseil de Surveillance»). The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period of one year and until their successors are elected, provided however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders, and provided further that none of the members of the Conseil de Surveillance may be a representative of the Unlimited Shareholder or an officer or employee of the Company.

The Auditors appointed by the general meeting of Shareholders may assist the Conseil de Surveillance in the performance of its duties.

The Conseil de Surveillance may be consulted by the Unlimited Shareholder on such matters as the Unlimited Shareholder may determine and may authorise any actions of the Unlimited Shareholder that may, pursuant to law or regulations or under these Articles of the Company, exceed the powers of the Unlimited Shareholder.

The general meeting at which the members of the Conseil de Surveillance are appointed shall also determine the remuneration of the members of the Conseil de Surveillance.

The Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Unlimited Shareholder.

Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

**Art. 24. Accounting year, accounts.** The Accounting Period of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2002. The term «Accounting Period» used herein shall mean a period ending on (and including) the Accounting Date and beginning on the day of incorporation or the day following the preceding Accounting Date. The term «Accounting Date» used

herein shall mean December 31, 2002 and December 31 of each year thereafter or (in the case of the last Accounting Period) the date of liquidation of the Company.

The Unlimited Shareholder shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare the financial statements of the Company in respect of each Accounting Period in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Euro. The Unlimited Shareholder will cause such accounts to be audited by a firm of independent public accountants selected by the Unlimited Shareholder and appointed by the general meeting of Shareholders. A set of the audited accounts including the report of the auditors shall be furnished to each Shareholder at least 15 days prior to the annual general meeting of the Company.

**Art. 25. Legal reserves - Payment of interest and dividends - Distributions.** a) From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be deducted and be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached 1/10 of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

b) During the Investment Period, the distribution policy prohibits any distribution save for redemptions of class B Shares. During the Liquidation Period, each year, the Unlimited Shareholder shall propose or (only with respect to the redemption of the B Shares) determine the amount and date of each distribution so that each such distribution will occur, subject to the applicable provisions of Luxembourg law and of these Articles, as soon as reasonably practicable after the annual general Shareholders' meeting approving the financial statements of the relevant Accounting Period. After deduction of the amount allocated to the legal reserve as well as of any sums that the Unlimited Shareholder deems appropriate to allocate to a special reserve, the balance of the distributable sums shall be distributed in the following order (for the avoidance of doubt, the Company shall be entitled to redeem B Shares at any time in accordance with the provision below):

1. first, in paying to the Shareholders an amount equal to the amount contributed by the Shareholders in respect of B Shares, until the date of the relevant payment, pro-rata to the amount of the capital and premiums contributed by each Shareholder;

2. second, in paying, if available, any amount further available for the distribution, pro-rata to the respective number of issued A Shares and B Shares held by each Shareholder; such payments shall be in the form deemed most appropriate by the Unlimited Shareholder in accordance with the Luxembourg law.

c) Distributions shall be paid at such time as determined by the Unlimited Shareholder.

d) Distributions may be paid in cash or by way of securities as the Unlimited Shareholder shall, subject to the provisions set out below, determine from time to time.

e) Subject as set out below and to the relevant provisions of the law, the Unlimited Shareholder shall be entitled at any time during the last six months prior to the winding-up of the Company pursuant to Article 26 to determine that the Company should make a distribution of assets in specie, in accordance with the provisions of Article 25 b) and the provisions set out below, and, where appropriate, to determine the Value attributable to such assets and the following provisions shall apply in relation to any such distribution in specie:

- the Unlimited Shareholder shall first give the Shareholders written notice thereof at least ten Business Days prior to the proposed date of distribution, specifying the date of the proposed distribution, the assets to be distributed (subject to any confidentiality obligations) and the Value to be attributed to the assets in question (or an indication of the basis on which such Value is to be calculated as at the date of the proposed distribution);

- distributions in specie of securities of any class shall be made on the same basis as distributions of cash such that any Shareholder in receipt of the distributions shall receive a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution, or (if such method of distribution is for any reason impracticable) such that each such Shareholder shall receive as nearly as possible a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution pro rata to the total proceeds available for distribution together with a balancing payment in cash in the case of any Shareholder who shall not receive the full proportionate amount of securities to which he would otherwise be entitled under this Article 25; and

- any such distribution in specie shall be applied in the order set out herein above at the Value of the assets concerned.

For the purposes of the present Articles, the term «Value» is determined as follows: with respect to distributions in kind of securities admitted or to be admitted to a listing or which are convertible into securities which have been admitted or shall be admitted to a listing or which are associated with such securities either:

(a) in respect of securities which are about to be admitted to a listing, the offering or placement price of such securities as set out in the relevant prospectus or other similar document;

(b) in respect of securities which are about to be admitted to a listing, if the offering or placement price of such securities is not set out in the relevant prospectus or any other equivalent document, such value as shall be determined by the Unlimited Shareholder in its reasonable discretion;

(c) in respect of securities which have been admitted to a listing, an amount equal to the average of the middle market price of such securities, as officially communicated by the relevant stock exchange or other market, over the five Business Days immediately preceding the proposed distribution; and in respect of distributions in kind of other securities, including in the event of liquidation of the Company, such value as shall be determined by the Unlimited Shareholder in its discretion.

For the purpose of this Article 25, a reference to payments or distributions to the Limited Shareholders or the Unlimited Shareholder shall be a reference to the gross payments or distributions to such persons, taking no account of amounts required to be withheld by the Company in respect of such payments.

**Art. 26. Terminator and liquidation.** A. Subject as provided in Article 2, the Company shall cease to carry on business at the end of the Liquidation Period and shall be wound up as soon as practicable thereafter. The Company

shall also cease before to carry on business and be wound up as soon as practicable thereafter upon a resolution of the Shareholders' meeting agreeing to the winding-up of the Company passed with the favourable vote of the Unlimited Shareholder. The Company will be woundup upon the happening of any of the following events:

(a) the removal of the Unlimited Shareholder in its capacity as the manager pursuant to Luxembourg law and the provisions of Article 17, unless it is immediately replaced by another manager at a Shareholders' meeting; or

(b) at any time at the discretion of the Unlimited Shareholder, with the consent of the Shareholders at the majority required for the modification of the Articles of Incorporation (2/3 of the Shareholders' voting rights); or

(c) at any time, in case Limited Shareholders holding at least 2/3 of the share capital want to wind up the Company and take resolutions to this effect at an extraordinary general Shareholders' meeting.

In the event of a winding-up of the Company, the winding-up shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such winding-up. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

B. The net proceeds of winding-up whether consisting in cash or in any assets shall be distributed by the liquidators in the following order:

1. full repayment of the issue price of the B Shares (including the premium with respect thereto), if not already re-deemed, pro-rata to their paid contributions (capital and premiums);

2. full repayment of the issue price of the A Shares, pro-rata to their paid contributions;

3. as to the balance to the holders (at the date of termination of the Company) of A Shares and B Shares pro rata to the respective number of issued A Shares and B Shares held by each Shareholder;

4. upon winding up of the Company, the liquidators named by the meeting of the Shareholders shall be entitled to make distribution of assets in specie subject to the relevant provisions of Luxembourg law.

C. In the event of insolvency of the Company, the liability of the Limited Shareholders shall be limited to the winding-up amount not yet paid in of the Shares subject to the terms of the subsequent paragraph.

**Art. 27. Determination of the Net Asset Value.** The Net Asset Value of the Shares (the «Net Asset Value») will be determined by the Unlimited Shareholder on a periodic basis, but not less than once per year, as of the last date of each quarter and as of the Accounting Date.

The Unlimited Shareholder has the right to suspend the determination of the Net Asset Value in the following circumstances:

(i) existence of a case of «force majeure» making the di-vestment or the assessment of assets held by the Company impossible or

(ii) disruption of communication or information habitually used for assessing the value of the investments of the Company.

On each Accounting Date, the Unlimited Shareholder, together with such experts as the Unlimited Shareholder may deem useful will determine in accordance with generally accepted valuation principles and in accordance with the following provisions, the Net Asset Value per Share by dividing (x) the value of the consolidated assets of the Company and its subsidiaries, if any, assets and liabilities being valued as of the Accounting Date by (y) the number of Shares in issue.

The determination of the value of any asset held by the Company and/or any of its subsidiaries will be made according to the following provisions:

(i) the value of securities which are listed on a stock exchange or traded on an organized market shall be equal to the latest available quotation prior to the end of the Accounting Period,

(ii) the value of securities which are not listed on a stock exchange or traded on an organized market shall be

(A) for all securities of the same type acquired during a period of twelve (12) months before the Accounting Date, the acquisition cost of such securities; after twelve (12) months the value could be the acquisition cost of such securities; or if lower or higher,

(B) for all securities of the same type for which a price has been fixed in the course of a subsequent subscription to a new issuance of securities of the same type by the same issuer, this subscription price;

(iii) the value of any other asset and the value of any asset determined by reference to paragraphs (i) and (ii) above, but which the Unlimited Shareholder in his reasonable assessment believes not to correspond to market value, will be determined by reference to the realisation price to be estimated by the Unlimited Shareholder acting reasonably and in good faith,

(iv) all valuations will be made taking into account all factors which may reasonably affect the realisation price of the relevant assets, including, but not limited to circumstances such as existence of a controlling interest, expected incidence on market rates of an immediate sale, absence of a market for the relevant asset, and the effect on current value of factors such as time necessary to consummate a sale and cost and complexity of a sale. When assessing assets in accordance with this Article 27, the Unlimited Shareholder and any experts appointed by the Unlimited Shareholder, may obtain, and rely upon, information from any sources which they reasonably believe to be accurate,

(v) for the determination of any liabilities of the Company and/or its subsidiaries, the Unlimited Shareholder and any experts appointed by him, may compute administrative expenses and other recurrent expenditure by an assessment for the entire year or for any other future period by allocating such amount by equal portions over such period.

For the purposes of this Article:

(i) the value of any asset or liability of the Company and its subsidiaries, if any, will be converted into Euro at the exchange rate prevailing on the date on which the value is determined;

(ii) to the extent possible, on each Accounting Date, all investments or di-vestments which have been contractually agreed, but not yet consummated, will be taken into account.



**Art. 28. Amendment of the Articles.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time, upon approval of the Unlimited Shareholder, by a resolution of the Shareholders in general meeting, subject to the following quorum and voting requirements.

The meeting may validly deliberate only if Shareholders holding at least one half in nominal value of the issued capital are present, either in person or by proxy, if the modification obtains approval of the two thirds of those present Limited Shareholders, and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as, if applicable, the text of the amendments relating to the object or the form of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened, in accordance with the Articles, by notices published twice, at intervals of at least 15 days, with the latter being published not less than 15 days before the meeting, in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» and in two Luxembourg newspapers. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting.

The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of Shareholders present or represented.

**Art. 29. Notices.** Notices which may be or are required to be given hereunder by any party to another shall be in writing and delivered or sent by facsimile, to the relevant party at the address which may be given in a Shareholders' Agreement or such other address as may be designated by any other Shareholder by notice addressed to the Company.

Any such notice shall be deemed to have been served as follows:

(a) in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m. on a Business Day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours re-commence on the first Business Day following delivery;

(b) in the case of facsimile transmission, on the day it is transmitted provided that if that day is not a Business Day or, being a Business Day, transmission takes place after 5.00 p.m., then at 9.00 a.m. on the first Business Day following transmission of the notice.

In proving such service it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at or sent by facsimile transmission to the place to which it was so addressed.

In this Article «Business Day» shall mean any day other than Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in the place at or to which the notice is left or dispatched and times shall be local times in the place at or to which the notice is left or dispatched.

Each Limited Shareholder agrees to notify the Unlimited Shareholder forthwith of any changes to his or its name, address, or to his or its residence or status for tax purposes.

**Art. 30. Laws applicable.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription*

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. LM-IS, S.à r.l., prenamed, one thousand A Shares, .....	1,000	A Shares
2. LM prenamed, one B Share, .....	1	B Share
3. CRYSTAL, prenamed, one B Share, .....	1	B Share
Total: one thousand and two shares, .....	1,002	Shares

All the Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand and two hundred euro (EUR 100,200.-) is now available to the corporation. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of one thousand and eight hundred euro (EUR 1,800.-) have been paid on the B Shares. Evidence of these payments has been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 5,200.- EUR.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of members of the Conseil de Surveillance is fixed at three (3).
- 2.- Have been appointed members of the Conseil de Surveillance:
  - Mr Domenico Scarfo, fiduciary, consultant of TS COOPERATE S.A., with professional address at Palazzo Gargantini, Riva Albertolli 1, CP3464, CH-6901 Lugano,
  - Mr Camille Paulus, human resources consultant, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
  - Mr Jean-Pierre Leburton, company director, with professional address at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- 3.- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, has been appointed auditor.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders of the year 2003.
- 5.- The registered office of the Company is established in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Follows the French version

L'an deux mille deux, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.- LM-IS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, représentée par Maître Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 31 mai 2002,
- 2.- LM, SOCIEDAD EUROPEA DE TENENCIA DE VALORES, S.A., ayant son siège social à Avenida Diagonal, 640, E-08017 Barcelona, Espagne, représentée par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 31 mai 2002,
- 3.- CRYSTAL, c/o CITCO Trustees (Cayman) Limited, Corporate Centre, Windward One, P.O. Box 31106 SMB, West Bay Road, Grand Cayman, IVB, représentée par Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 31 mai 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe entre l'Actionnaire Commandité LM-IS, S.à r.l., les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Durée.** Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une période de sept ans divisée en une période d'investissement durant cinq ans (ci-après dénommée «Période d'Investissement») et une période de liquidation durant deux ans (ci-après dénommée «Période de Liquidation»). La vie de la Société sera étendue ou réduite si, à tout moment préalable à la fin de la Période de Liquidation, l'Actionnaire Commandité en fait part aux Actionnaires.

Avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, une décision des Actionnaires de la Société prise en Assemblée Générale (telle que définie ci-après aux Articles 13 et 16), statuant comme en matière de modification des présents Statuts (telle qu'organisée à l'Article 28), peut soit réduire la durée de la Société (y compris la dissolution de la Société avec prise d'effet à la date d'une telle décision) soit étendre la durée de la Société pour une ou plusieurs périodes successives n'excédant pas deux années au total pour autant que la durée de la Société ne dépasse en aucun cas l'an 2012.

Un tel choix sera irrévocable mais sera sans préjudice sur une expiration antérieure pour une raison spécifiée à l'Article 26.

La Société ne sera pas automatiquement dissoute en cas de dissolution ou de faillite de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou actifs de toutes espèces; et la possession, l'administration, la gestion et la vente de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise industrielle et commerciale, aux fins de possession ou de détention d'investissements. En général, la Société peut faire toute autre opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter de l'argent sous forme d'emprunts à court terme et faire, émettre, accepter, endosser et exécuter des billets à ordre, des bons, des lettres de change et autres instruments et preuves de dettes. La Société peut en garantir le paiement moyennant hypothèque, nantissement ou cession de ou intérêts de fonds dans tous ou dans partie des fonds et toute autre propriété possédés à ce moment-là ou ci-après acquis par la Société.

Tous emprunts ou garanties par la Société ne peuvent dépasser à aucun moment vingt-cinq pour cent (25%) de la Valeur Nette d'Inventaire. En plus et de manière cumulative, tout investissement séparé ne peut être pour un montant supérieur à vingt pour cent (20%) de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, y inclus tous emprunts ou garanties de la Société, aussi tôt que la Valeur Nette d'Inventaire de la Société aura dépassé cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

Nonobstant ce qui précède, si les sociétés dans lesquelles des fonds ont été placés empruntent de l'argent pour suivre leur commerce et pour en garantir le paiement moyennant nantissement ou intérêts de fonds à accorder par la Société, en tout ou en partie, des Actions (quotas) des mêmes sociétés possédées par la Société, la dernière ne sera en ce cas pas liée par les deux limites mentionnées ci-dessus.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par décision de l'Actionnaire Commandité des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'en Suisse, en Espagne ou dans d'autres pays de l'Union Européenne.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité ou par la déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par l'Actionnaire Commandité. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital.** La Société a un capital émis de cent mille deux cents euros (EUR 100.200,-) divisé en mille deux (1.002) actions comprenant

i) mille (1.000) Actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (Actions A);

ii) deux (2) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (Actions B).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de mille huit cents euros (EUR 1.800,-) ont été payées sur les Actions B.

Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire, qui, par décision des Actionnaires prise en Assemblée Générale, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions B.

La Société aura un capital autorisé de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) divisé en

i) mille (1.000) Actions A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et

ii) cent quarante-neuf mille (149.000) Actions B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Les termes «Action» et «Actions» ou «Actionnaire» et «Actionnaires» dans ces Statuts engloberont, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions A et les Actions B et les propriétaires d'Actions A et d'Actions B.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions B.

**Art. 6. Paiements.** Le prix de souscription des Actions A et des Actions B sera entièrement libéré lors de l'émission.

**Art. 7. Responsabilité des propriétaires d'actions.** Les propriétaires d'Actions A sont solidairement et indéfiniment responsables pour tous engagements qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société. Entre propriétaires d'Actions A, une telle responsabilité sera supportée proportionnellement à leur détention d'Actions A.

Les propriétaires d'Actions B, autres que le Gérant, (les «Actionnaires Commanditaires») s'abstiendront d'agir pour compte de la Société autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires Commanditaires en Assemblées Générales et seront seulement tenus au paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission sur chaque Action B souscrite par eux et émise. En particulier, les propriétaires d'Actions B ne seront pas tenus des dettes, engagements et obligations de la Société au-delà du montant de tel paiement.

**Art. 8. Forme des actions.** Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative et seulement après acceptation des souscriptions et sous réserve de la réception du paiement total pour ces Actions.

Tout Actionnaire recevra, après acceptation de la souscription et réception du paiement pour les Actions par la Société, une confirmation de sa participation.

Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le Registre des Actionnaires (le «Registre»), qui sera conservé par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Actionnaire Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et les classes d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Tout transfert d'Actions (y compris, mais non limité à la vente, à la cession, au transfert, au nantissement, à la fusion, au bénéfice supplémentaire, à la liquidation ou à la dissolution) s'opérera par une déclaration de transfert écrite à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet.

La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre tout transfert résultant de correspondances ou d'autres documents établissant un accord entre le cédant et le cessionnaire.

Tout Actionnaire doit communiquer à l'Actionnaire Commandité une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera également enregistrée dans le Registre.

Si un Actionnaire ne fournit pas une telle adresse, l'Actionnaire Commandité peut permettre qu'une mention à cet effet soit enregistrée dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse enregistrée de temps en temps par l'Actionnaire Commandité jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse enregistrée dans le Registre par notification écrite adressée au siège social de la Société ou à toute autre adresse telle que déterminée de temps à autre par l'Actionnaire Commandité.

**Art. 9. Restrictions aux cessions d'actions.** Les Actions ne peuvent être cédées uniquement conformément aux conditions suivantes:

1. Un Actionnaire Commanditaire («l'Actionnaire Cédant») désirant vendre tout ou partie de ses Actions («les Actions Offertes») à un autre Actionnaire ou à un bona fide tiers offrant («l'Offrant») doit donner un avis à l'Actionnaire Commandité contenant les détails des Actions Offertes et du prix par Action offert par l'Offrant et cette offre doit être définitive en cas d'acceptation. L'Actionnaire Commandité va, dans les 14 jours de la réception de tel avis, offrir les Actions Offertes aux autres Actionnaires Commanditaires proportionnellement aux montants de souscription respectifs. Ces Actions Offertes seront offertes à un prix par Action et aux mêmes conditions que celles proposées par l'Offrant (les «Conditions Convenues») et l'offre sera susceptible d'acceptation pendant une période telle que déterminée raisonnablement par l'Actionnaire Commandité sans pouvoir être inférieure à 30 jours et supérieure à 180 jours.

2. Lors de l'acceptation d'une offre, chaque Actionnaire informera l'Actionnaire Commandité du nombre d'Actions Offertes (jusqu'au nombre maximum auquel il peut prétendre) pour lequel il accepte telle offre et si, dans la mesure où tous les autres Actionnaires Commanditaires n'acceptent pas l'offre, il a l'intention d'acheter des Actions Offertes supplémentaires aux Conditions Convenues et, dans ce cas, le nombre d'Actions Offertes supplémentaires qu'il souhaiterait acheter.

3. Si tous les autres Actionnaires n'ont pas accepté l'offre en entier, les Actions Offertes restantes seront vendues aux Actionnaires qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Actions Offertes supplémentaires conformément au point 2 proportionnellement aux montants de souscription respectifs et, pour tout surplus, proportionnellement au nombre d'Actions Offertes supplémentaires que chaque Actionnaire Commanditaire désire acheter.

4. L'Actionnaire Commandité va, dès la clôture de telle offre, aviser l'Actionnaire Cédant du nombre d'Actions Offertes que les autres Actionnaires ont accepté d'acheter. L'Actionnaire Cédant va, sous réserve du point 5, vendre ce nombre d'Actions Offertes aux autres Actionnaires et pour le surplus d'Actions Offertes, il peut, sous réserve du point 5, les vendre à l'Offrant pour autant que cette vente intervienne dans les 30 jours de la clôture de l'offre aux autres Actionnaires et aux Conditions Convenues et, pour autant que lors de la vente à l'Offrant, l'Actionnaire Cédant- sauf le cas où il présente des garanties adéquates en relation avec des engagements restant à exécuter sur base des présents Statuts ou, le cas échéant, sur base d'une Convention d'Actionnaires alors en vigueur ou autrement prévu par la loi sauf si l'Actionnaire Commandité en décide autrement à sa discrétion- reste tenu d'exécuter les engagements de cet Offrant.

5. Tout transfert d'Actions B à d'autres Actionnaires ou à l'Offrant requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commandité peut à sa discrétion et sans motifs refuser d'approuver ou d'enregistrer ce transfert pour autant que, s'il refuse d'approuver ou d'enregistrer tel transfert, il fera en sorte que lui-même ou une personne désignée par lui acquière les Actions concernées par le transfert aux Conditions Convenues ou que la Société acquière ces Actions aux Conditions Convenues conformément aux dispositions du droit luxembourgeois applicable.

Tout transfert d'Actions A à d'autres Actionnaires ou à l'Offrant requiert l'approbation de deux tiers du capital social détenu par les Actionnaires Commanditaires qui peuvent à leur discrétion et sans motifs refuser d'approuver ou d'enregistrer ce transfert pour autant que, s'ils refusent d'approuver ou d'enregistrer tel transfert, ils feront en sorte qu'eux-mêmes ou une personne désignée par eux acquière les Actions A concernées par le transfert aux Conditions Convenues.

Lors de tout transfert d'Actions, l'Offrant entrera dans une forme d'adhérence en agréant de faire partie d'une Convention d'Actionnaires, s'il y en a, et d'être lié par les termes et conditions de cette Convention comme s'il était l'Actionnaire Cédant.

Les dispositions de l'Article 9 ne s'appliquent pas dans le cas d'un transfert d'Actions par un Actionnaire à un affilié. L'Actionnaire Commandité vérifiera l'existence de la relation entre l'Actionnaire proposant de vendre les Actions et le cessionnaire envisagé.

L'Actionnaire qui envisage de transférer ses Actions conformément au paragraphe précédent reste tenu des engagements restant à exécuter sur base d'une éventuelle Convention d'Actionnaires ou des présents Statuts ou autrement sur base de la loi.

Dans le contexte de cet Article 9 «affilié» signifie toute personne qui directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, gère ou est gérée par ou est gérée parallèlement à, ou contrôle, ou est contrôlée par, ou est en contrôle commun avec ou est subsidiaire à une telle personne (étant entendu, pour les besoins de cette définition, qu'une personne est considérée comme contrôlant une autre personne, si telle personne a directement ou indirectement le pouvoir de diriger ou de causer la direction de l'administration et des politiques de telle autre personne, soit en détenant des intérêts de propriété dans telle autre personne, soit à travers des conventions ou autrement).

L'Actionnaire Commandité, les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires peuvent de temps à autre conclure une Convention d'Actionnaires. Telle Convention d'Actionnaires peut contenir des restrictions supplémentaires de transfert des Actions. Ces restrictions sont expressément incorporées dans les présents Statuts.

**Art. 10. Restrictions supplémentaires relatives aux actions.** Les Actionnaires Commanditaires ne sont pas autorisés à grever les Actions de droit de rétention, charges, sûretés ou garanties d'aucune sorte sauf dispositions contraires des présents Statuts.

**Art. 11. Actions rachetables (actions B).** 1) Conformément aux dispositions de l'Article 49-8 paragraphes (4) à (8) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions B, à condition qu'elles soient entièrement libérées, seront rachetables dans les conditions suivantes:

(i) Tout Actionnaire pourra, une fois pendant chaque Période Comptable, endéans six mois de la Date Comptable, demander un rachat de ses Actions B moyennant demande écrite adressée à l'Actionnaire Commandité.

(ii) L'Actionnaire Commandité aura le droit de racheter les Actions B au prorata du nombre d'Actions B émises détenues par chaque Actionnaire, moyennant des réserves disponibles, y inclus le compte des primes d'émission de la Société.

Le prix de rachat pour chaque Action B sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, telle que définie à l'Article 27.

(iii) Les détenteurs d'Actions B seront censés avoir demandés le rachat de leurs Actions B, ou la proportion concernée des Actions, chaque fois que les Actions B auront été rachetées conformément à l'Article 25 b) 1.

(iv) L'Actionnaire Commandité décidera si les Actions B rachetées seront annulées ou non. Dans le cas d'une annulation, cette annulation sera enregistrée à des intervalles réguliers par acte authentique afin de permettre toute modification des présents Statuts subséquente à l'annulation des Actions B.

Si les Actions B restent existantes dans le portefeuille de la Société, elles n'auront pas de droit de vote ou de droit de participer à un dividende déclaré par la Société ou à une distribution payée lors de la liquidation de la Société. Chaque Actionnaire pourra souscrire de nouveau à ces Actions B.

(v) Des rachats d'Actions B demandés par les Actionnaires seront effectués par l'Actionnaire Commandité uniquement si les conditions afférentes requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés sont remplies. En particulier, aucun rachat d'Actions ne sera effectué si, comme résultat des rachats, des actifs nets de la Société figurant sur les derniers comptes financiers à la dernière Date Comptable, tombaient en dessous du montant du capital souscrit et des réserves qui, aux termes de la loi ou des Statuts, ne peuvent pas être distribuées.

Des rachats d'Actions B demandés par des Actionnaires ne doivent pas, pendant chaque Période Comptable, dépasser vingt pour cent (20%) de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à réduire des demandes de rachat des Actions B au prorata si, suivant les restrictions ci-dessus, les demandes ne pourront pas toutes être satisfaites.

2) L'Actionnaire Commandité est autorisé à obtenir un rachat des Actions B obtenues suivant un réinvestissement des Honoraires d'encouragement gagnés jusqu'à une limite de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par année, ce rachat est soumis à la procédure et aux limites évoqués dans le présent Article.

3) Tout rachat dépassant les limites prévues au présent Article 11 devra être approuvé par 2/3 des Actions B.

**Art. 12. Droit de vote.** Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées d'Actionnaires.

Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications proposées aux Articles affectant les droits respectifs des classes.

**Art. 13. Assemblées des actionnaires.** Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée a le pouvoir d'ordonner ou de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune décision ne sera valablement prise sans l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 14. Date et lieu des Assemblées.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 20 mai à 14.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Pour les besoins de ces Statuts, «jour ouvrable» signifie un jour qui ne soit pas un samedi, un dimanche ou un jour férié à Luxembourg.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieu et date indiqués dans les avis de convocation. L'Actionnaire Commandité pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité convoquera une assemblée générale extraordinaire à la requête écrite d'Actionnaires Commanditaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social.

**Art. 15. Tenue des Assemblées.** Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant de l'Actionnaire Commandité.

Les quorums et votes requis par la loi gouverneront les assemblées générales des Actionnaires de la Société sauf dispositions contraires des présents Statuts.

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'assentiment de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

**Art. 16. Avis de convocation.** Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité (que l'Assemblée soit à la demande de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires Commanditaires), suite à un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé huit jours ouvrables au moins avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire mentionnée dans le Registre.

**Art. 17. Gestion de la société - obligations générales de l'Actionnaire Commandité.** La Société sera gérée par LM-IS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois (désignée dans les présents Statuts comme l'«Actionnaire Commandité»).

L'Actionnaire Commandité ne pourra en aucune circonstance être révoqué en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société sauf violation grave des présents Statuts, négligence grave ou faute intentionnelle.

L'Actionnaire Commandité s'engage à ne pas démissionner en sa qualité de gérant de la Société. Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise, qui exigent que l'Actionnaire Commandité détienne au moins une Action de classe A, les transferts d'Actions de classe A sont soumis à l'agrément des Actionnaires Commanditaires décrit à l'Article 9.5.

Dans les 90 jours suivant la fin de tous les six mois de chaque Période Comptable, l'Actionnaire Commandité préparera, ou fera en sorte que soit préparé, et enverra, ou fera en sorte que soit envoyé, à chaque Actionnaire un rapport comprenant un état des investissements et autre propriété et avoirs de la Société faisant partie des actifs de la Société à la fin de cette période et le détail des investissements achetés et des investissements vendus ou autrement disposés durant la période concernée. Le rapport relatif à la fin de chaque Période Comptable sera révisé par les réviseurs.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.** L'Actionnaire Commandité aura la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle des affaires de la Société; il aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société; il consacra, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il gèrera la Société, assisté de temps à autre de mandataires ou employés de la Société tel qu'il le jugera nécessaire. L'Actionnaire Commandité aura le droit de déléguer les pouvoirs et autorités définis dans les paragraphes (a) à (v) ci-dessous à telles personnes qu'il estime qualifiées, étant entendu que l'Actionnaire Commandité ne sera pas autorisé à déléguer les décisions concernant la politique d'investissement telle que mentionnée aux points (a), (b) et (c) du présent article.

Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas dans la gestion ni dans le contrôle des affaires de la Société et n'auront ni le droit ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite ou la gestion de la Société autrement que par l'exercice de leurs droits de vote dans leur capacité d'Actionnaires Commanditaires.

Sans préjudice quant à la généralité de ce qui précède dans cet Article 18 et sans limitation, l'Actionnaire Commandité aura le pouvoir et l'autorité pour compte de la Société et avec le pouvoir d'engager la Société de:

(a) poursuivre la politique d'investissement de la Société et acheter, vendre, échanger ou autrement disposer des Investissements pour compte de la Société et, lorsque nécessaire, donner toutes garanties et indemnités en relation avec pareille vente, échange ou disposition;

(b) évaluer et négocier les opportunités d'investissements et contrôler les sociétés participées;

(c) conclure des engagements de souscription pour acquérir des Investissements dans un syndicat avec d'autres investisseurs et acquérir les Investissements dépassant les exigences de la Société en vue de vendre cet excédent à d'autres investisseurs;

(d) participer dans la gestion et le contrôle des sociétés investies lorsque nécessaire;

(e) fournir ou faire fournir des bureaux, du personnel et de l'équipement pour faciliter la poursuite des activités de la Société;

(f) recevoir les paiements pour les Actions souscrites par des Actionnaires Commanditaires et recevoir les revenus des investissements et d'autres fonds dégagés des Investissements;

(g) ouvrir, maintenir ou clôturer les comptes bancaires pour la Société et émettre des chèques ou d'autres ordres de paiement;

(h) conclure et exécuter des actes, contrats, accords et autres engagements et donner des garanties pour compte de la Société et poser tous autres actes qu'il estime nécessaire, utile ou accessoire à la conduite des activités de la Société;

(i) emprunter de l'argent sous forme d'emprunts à court terme et faire, émettre, accepter, endosser et exécuter des billets à ordre, des bons, des lettres de change et autres instruments et preuves de dettes et en garantir le paiement moyennant hypothèque, nantissement ou cession de ou intérêts de fonds dans tous ou dans partie des fonds et toute autre propriété possédés à ce moment-là ou ci-après acquis par la Société.

Tous emprunts ou garanties par la Société ne peuvent dépasser à aucun moment vingt-cinq pour cent (25%) de la Valeur Nette d'Inventaire. En plus et de manière cumulative, tout investissement séparé ne peut être pour un montant supérieur à vingt pour cent (20%) de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, y inclus tous emprunts ou garanties de la Société, aussi tôt que la Valeur Nette d'Inventaire de la Société aura dépassé cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-). Nonobstant ce qui précède, si les sociétés dans lesquelles des fonds ont été placés empruntent de l'argent pour suivre leur commerce et pour en garantir le paiement moyennant nantissement ou intérêts de fonds à accorder par la Société, en tout ou en partie, des Actions (quotas) des mêmes sociétés possédées par la Société, la dernière ne sera en ce cas pas liée par les deux limites mentionnées ci-dessus;

(j) racheter les Actions;

(k) payer tous frais en rapport avec les activités de la Société incluant, sans limitation, tous frais et dépenses mentionnés aux Article 20 et 21 in fine comme devant être supportés par la Société;

(l) agir en qualité de demandeur ou de défendeur en justice pour ce qui concerne la Société ou les Avoirs de la Société;

(m) conserver les livres et la comptabilité de la Société au siège principal de la Société;

(n) effectuer les distributions en espèces et en nature et/ou les paiements d'intérêt aux Actionnaires conformément à toute Convention d'Actionnaires, s'il y en a, et à l'Article 25 et suivant les décisions des assemblées des Actionnaires;

(o) conclure une «convention de conseiller en investissements» et une «convention d'administration»;

(p) engager des employés, des agents indépendants, des conseillers juridiques, des comptables, des dépositaires, des conseillers financiers et des consultants tels qu'il le jugera nécessaire ou utile pour la poursuite des activités de la Société incluant, sans limitation, toute société affiliée à l'Actionnaire Commandité aux fins d'accomplir tout ou partie des activités mentionnées dans cet Article 18;

(q) généralement communiquer avec les Actionnaires Commanditaires et leur faire rapport à tels intervalles qu'il jugera approprié et représenter la Société en toute matière;

(r) effectuer des évaluations périodiques des avoirs de la Société et fournir ces évaluations et d'autres rapports financiers aux Actionnaires Commanditaires, conformément à l'Article 17 in fine;

(s) admettre de nouveaux investisseurs et d'autres parties dans la Société mais, en cas d'existence d'une Convention d'Actionnaires réglant cette matière, uniquement conformément aux dispositions applicables de cette Convention d'Actionnaires;

(t) placer les montants retirés dans les comptes de dépôts ou investir ces montants dans tels instruments que l'Actionnaire Commandité déterminera, lorsque des investissements sont suspendus conformément aux objectifs décrits dans la Description de l'investment strategy;

(u) effectuer les contrôles et procédures concernant les Actionnaires Commanditaires, tels que requis par tous règlements, règlements et recommandations relatifs au blanchiment d'argent;

(v) sous réserve de toutes les restrictions prévues par les présents Statuts accomplir tous autres actes qui doivent être accomplis par l'Actionnaire Commandité ou qui sont nécessaires ou souhaitables selon une appréciation raisonnable de l'Actionnaire Commandité selon les dispositions précédentes dans le but d'exécuter les présents Statuts ou toute Convention d'Actionnaires.

**Art. 19. L'intérêt de l'Actionnaire Commandité dans les transactions de la Société - exclusivité.** L'Actionnaire Commandité a l'obligation de rechercher et de proposer exclusivement à la Société toute opportunité d'investissement potentielle. Il est sous-entendu que si la Société décide de ne pas investir dans ladite opportunité, l'Actionnaire Commandité pourrait lui-même décider de procéder à tel investissement ou de proposer ladite opportunité à une tierce partie, à condition que l'Actionnaire Commandité ou la tierce partie en question va investir dans les six mois à partir de la communication par la Société de sa décision de ne pas investir dans ledit projet.

Les fonctions et missions que l'Actionnaire Commandité entreprend pour compte de la Société seront exclusives et l'Actionnaire Commandité ne peut remplir des fonctions et missions similaires pour d'autres personnes. Les fonctions et missions accomplies conformément à l'Article 21 paragraphe 3 ne constituent pas une violation de la présente clause d'exclusivité.

L'Actionnaire Commandité ne devra constituer aucun fonds, participation, société d'investissement ou toute autre forme d'organisme d'investissement, dans lesquels l'Actionnaire Commandité est gérant ou associé commandité, ou qu'il gère d'une autre manière, dans le but de faire des investissements en fonds propres dans le même domaine d'activité que la Société, sauf si la Société ou l'une de ses sociétés affiliées détient au moins vingt-cinq pour cent (25%) des actions, jusqu'à l'expiration de la cinquième année suivant le Jour de Clôture.

L'Actionnaire Commandité peut, discrétionnairement, proposer des investissements aussi à d'autres parties que la seule Société, sous condition toutefois que l'Actionnaire Commandité continue d'agir dans le meilleur intérêt de la Société et des Actionnaires Commanditaires.

**Art. 20. Indemnisation de l'Actionnaire Commandité.** La Société indemnifiera l'Actionnaire Commandité et ses administrateurs, directeurs, agents ou employés ainsi que ses successeurs ou toute autre personne ou société à qui l'Actionnaire Commandité a confié des fonctions en rapport avec des activités de la Société, de toutes dépenses raisonnablement exposées par lui pour toute action ou procès auxquels il peut être partie par le fait d'être ou d'avoir été administrateur, directeur, agent ou employé de l'Actionnaire Commandité ou, à la demande de l'Actionnaire Commandité, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'a pas droit à indemnisation, sauf dans des matières où il serait finalement condamné dans ces actions ou procès comme étant responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion.

**Art. 21. Rémunération de l'actionnaire commandité.**

1. Frais d'établissement

1.1. L'Actionnaire Commandité devra et avancera les dépenses administratives relatives à l'établissement de la Société, incluant, sans limitation, les frais légaux et fiscaux, comptables et de conseil, les frais de copies, les frais d'impression, téléphone, télex et fax, les frais de correspondance, les frais de fret, de voyage et tous autres frais et dépenses payés ou dus à des tiers par l'Actionnaire Commandité lors de l'organisation de la Société, le dépôt pour l'octroi de toute autorisation nécessaire et l'enregistrement de la Société, ainsi que toute activité en vue du rassemblement de fonds y compris toute commission à cet effet payée à un tiers, et la promotion des investissements dans la Société, mais il devra pouvoir recouvrer de la Société les frais susmentionnés dans les limites:

i) d'une somme égale à un virgule cinq pour cent (1,5%) du total des souscriptions en capital faites par les Actionnaires Commanditaires pour la part qui n'excède pas le montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) et

ii) d'une somme égale à un pour cent (1%) du total des souscriptions faites par les Actionnaires Commanditaires pour la part qui excède le montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

Les frais dépassant ce montant devront être supportés par l'Actionnaire Commandité.

1.2. La Société supportera tous les frais de tiers et toutes les dépenses contractées par la Société tels les frais légaux, d'audit, d'impression et les impôts, les frais d'acquisition et de disposition des investissements et les frais exposés dans le cadre d'affaires échouées, sous réserve qu'ils ne soient pas supportés par les sociétés investies.

L'Actionnaire Commandité supportera les frais administratifs et autres relatifs à ses missions générales et ne pourra pas recouvrer ceux-ci de la Société. Les rémunérations d'administrateur, de syndication d'investissements et de transaction encaissées par l'Actionnaire Commandité, s'il en existe, et payées par des tiers devront d'abord compenser les frais exposés dans le cadre d'affaires échouées. La différence restante sera partagée entre l'Actionnaire Commandité à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) et la Société à hauteur des vingt pour cent (20%) restants.

1.3. En plus, l'Actionnaire Commandité pourra payer sur base sélective un montant forfaitaire à des personnes ayant trouvé des souscripteurs d'Actions («frais de placement»). Une telle somme ne pourra pas excéder trois pour cent (3%) des souscriptions et sera supportée par la Société.

#### 2. La Commission de Gestion

2.1. Il sera payé à l'Actionnaire Commandité pour chaque Année Comptable une rémunération par trimestre (la «Commission de Gestion») équivalente à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la Valeur Nette d'Inventaire calculée chaque trimestre conformément à l'Article 27.

2.2. La Commission de Gestion sera calculée au début de chaque trimestre, commençant le premier jour de clôture et payable annuellement en arrérages, aussi tôt que raisonnablement praticable après l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société approuvant les comptes relatifs à l'année comptable pour laquelle la Commission de Gestion est payer.

#### 3. Honoraires d'encouragement

3.1. Il sera payé à l'Actionnaire Commandité pour chaque Période Comptable des honoraires per annum («Honoraires d'encouragement») égaux à vingt pour cent (20%) sur l'augmentation de la Valeur Nette d'inventaire de la Société.

Le paiement de ces Honoraires d'encouragement est subordonné au «hurdle» de sept pour cent (7%) et au «Highwatermark», ainsi qu'il est exposé à l'Article 21.3.2.

3.2. Le calcul des Honoraires d'encouragement annuels sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire (après déduction, pour éviter toute confusion, de la Commission de gestion). Il ne sera pas payé d'Honoraires d'encouragement si le «hurdle» de sept pour cent (7%) n'est pas atteint. Au-delà du «hurdle», les Honoraires d'encouragement devront être payés seulement à hauteur du montant qui assure qu'un remboursement égal au «hurdle» soit disponible pour les Actionnaires Commanditaires (après déduction des Honoraires d'encouragement).

Il ne sera pas payé d'Honoraires d'encouragement relatifs à n'importe quelle Période Comptable durant laquelle la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas recouvert le montant le plus élevé des souscriptions payées par les Actionnaires Commanditaires incluant les primes payées par eux («Highwatermark») et la Valeur Nette d'inventaire la plus récente sur base de laquelle les Honoraires d'encouragement ont été payés.

3.3. Les Honoraires d'encouragement devront être établis tous les trois mois et payés une fois par an, par versements arriérés, aussitôt que pratiquement possible après l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires de la Société approuvant les résultats financiers relatifs à la Période Comptable sur laquelle les Honoraires d'encouragement sont payables.

3.4. Le montant des Honoraires d'encouragement doit être réinvesti par l'Actionnaire Commandité dans la Société de façon à ce que l'Actionnaire Commandité souscrive de nouvelles Actions B, à émettre à la Valeur Nette d'Inventaire à la fin de la Période Comptable. Les Actionnaires Commanditaires acceptent l'émission de ces nouvelles Actions B au profit de l'Actionnaire Commandité, à condition que la limite du capital autorisé de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) n'est pas dépassée, et ils approuvent l'augmentation de capital décrite à l'Article 5, à chaque fois que des Honoraires d'encouragement sont payables et à réinvestir par l'Actionnaire Commandité. Les Honoraires d'encouragement sont donc payés à l'Actionnaire Commandité: il doit alors réinvestir le total en numéraire en vue de la souscription de nouvelles Actions B à la Valeur Nette d'Inventaire à la fin de la Période Comptable et cette opération sera considérée comme une souscription en numéraire pour laquelle un simple certificat bancaire prouvera suffisamment l'existence et le montant de la souscription.

**Art. 22. Pouvoirs de signature.** La Société sera engagée par la signature de tout directeur dûment autorisé de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité, de toute personne à qui pareille autorité aura été déléguée par l'Actionnaire Commandité.

**Art. 23. Conseil de Surveillance.** Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement ses livres et comptes seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins 3 membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»). Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période d'un an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant, que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par les Actionnaires, et à condition en outre qu'aucun membre du Conseil de Surveillance ne soit un représentant de l'Actionnaire Commandité ou un directeur ou employé de la Société.

Les réviseurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pourront assister le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur telle matière que l'Actionnaire Commandité déterminera et peut autoriser toute action de l'Actionnaire Commandité qui pourrait, conformément à la loi ou à une autre réglementation ou en vertu des présents Statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale qui approuve les membres du Conseil de Surveillance déterminera également la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué de temps en temps à la discrétion de son Président ou de l'Actionnaire Commandité.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 8 jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par câble, télégramme, télex ou téléfax par chaque membre du Conseil de Surveillance. Des avis séparés ne seront pas requis pour des réunions spécifiques tenues au lieu et place indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.



Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe à une réunion du Conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

**Art. 24. Année comptable, comptes.** L'année comptable de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de cette même année à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2002. Le terme «Année Comptable» signifie une période se terminant à (et incluant) la Date Comptable et commençant le jour de la constitution ou le jour suivant la Date Comptable précédente. Le terme «Date Comptable» signifiera le 31 décembre 2002 et le 31 décembre de chaque année suivant ou (dans le cas de la dernière année comptable) la date de liquidation de la Société.

L'Actionnaire Commandité préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiées, les états financiers de la Société relatifs à chaque Année Comptable suivant les principes comptables généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en euros. Les états financiers seront révisés par une firme de réviseurs d'entreprises indépendante choisie par l'Actionnaire Commandité et nommée par l'assemblée générale des Actionnaires. Les comptes révisés incluant le rapport des réviseurs sera remis à chaque Actionnaire 15 jours au moins avant l'assemblée générale annuelle de la Société.

**Art. 25. Réserves légales - Paiement des intérêts et dividendes - Distributions.** a) Du bénéfice annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront déduits et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 1/10 du capital souscrit (à l'exclusion de toute prime d'émission).

b) Pendant la Période d'Investissement, la politique de distribution interdit toute distribution, sauf pour des rachats d'Actions B. Pendant la Période de Liquidation, l'Actionnaire Commandité proposera chaque année ou (uniquement en ce qui concerne le rachat d'Actions B) déterminera le montant et la date de chaque distribution, de sorte que chaque distribution s'opérera, conformément aux dispositions applicables de la loi luxembourgeoise et aux présents statuts, aussi tôt que raisonnablement praticable après l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes de l'année sociale afférente. Après déduction du montant attribué à la réserve légale, ainsi que de toutes sommes que l'Actionnaire Commandité estimera opportun d'allouer à une réserve spéciale, le solde des sommes distribuables soit distribué dans l'ordre suivant (afin d'éviter tout doute, la Société sera autorisée à racheter à tout moment des Actions B, conformément à la disposition ci-dessous):

1. en premier lieu, en payant aux Actionnaires une somme égale au montant apporté par les Actionnaires en ce qui concerne les Actions B jusqu'à la date du paiement afférent, au prorata du montant du capital et des primes contribuées par chaque Actionnaire;

2. en second lieu, en payant, si disponible, tout montant toujours disponible à la distribution, au prorata du nombre correspondant d'Actions A et d'Actions B émises et détenues par chaque Actionnaire, ces paiements se faisant dans la forme considérée comme la plus appropriée par l'Actionnaire Commandité, conformément à la loi luxembourgeoise.

c) les distributions seront payées à une époque telle que déterminée par l'Actionnaire Commandité.

d) les distributions seront payées cash ou moyennant des titres, selon que l'Actionnaire Commandité le déterminera de temps à autre conformément aux dispositions énoncées ci-dessous.

e) sous réserve de ce qui est dit ci-dessous et en conformité avec les dispositions légales concernées, l'Actionnaire Commandité est en droit, à tout moment, de décider que la Société fera une distribution des avoirs en nature, conformément aux dispositions de l'Article 25b) et aux dispositions énoncées ci-dessous, et lorsque approprié, de déterminer la Valeur à attribuer à ces avoirs. A ces distributions en nature, les dispositions suivantes s'appliqueront:

- l'Actionnaire Commandité avertira d'abord les Actionnaires par écrit de cette décision au moins 10 jours ouvrables avant la date proposée de distribution, en spécifiant la date de la distribution proposée, les avoirs qui seront distribués (dans le respect de toute obligation de confidentialité) et la Valeur à attribuer aux avoirs en question (ou une indication de la base à laquelle cette Valeur sera calculée à la date de la distribution proposée);

- les distributions en nature de titres de toute classe seront faites sur la même base que les distributions en espèces de sorte que tout Actionnaire recevant les distributions recevra un montant proportionnel du total des titres de cette classe disponible pour la distribution, ou (si cette méthode de distribution est impraticable pour n'importe quelle raison) de sorte que chaque Actionnaire concerné recevra un montant proportionnel aussi proche que possible du total des titres de cette classe disponible pour la distribution au prorata des avoirs totaux disponibles pour la distribution ensemble avec un montant résiduel en espèces dans le cas d'un Actionnaire qui ne recevrait pas le montant total proportionnel de titres auquel il aurait droit en vertu de l'Article 25; et

- toute distribution en nature sera appliquée dans l'ordre mentionné ci-dessus à la Valeur des avoirs concernés.

Dans le contexte de cet Article, «Valeur» sera défini comme suit: pour les distributions en nature de titres cotés ou sur le point de l'être ou convertibles en titres cotés ou sur le point de l'être ou associés avec de tels titres:

a) pour les titres qui sont sur le point d'être cotés, le prix d'offre ou de placement de ces titres tel que défini dans leur prospectus ou tout document équivalent;

b) pour les titres qui sont sur le point d'être cotés, si le prix d'offre ou de placement de ces titres n'est pas mentionné dans le prospectus ou dans tout document équivalent, telle valeur qui sera déterminée raisonnablement par l'Actionnaire Commandité;

c) pour les titres cotés, un montant égal à la moyenne du prix moyen de marché de ces titres tel qu'il résulte de la publication officielle des cours de bourse ou du cours d'un autre marché sur une période de cinq jours ouvrables successifs précédant immédiatement la date proposée de distribution;

et pour les distributions en nature d'autres titres, incluant le cas de la liquidation de la Société, telle valeur qui sera déterminée raisonnablement par l'Actionnaire Commandité.

Dans le contexte de cet Article 25, une référence aux paiements ou aux distributions aux Actionnaires Commanditaires ou à l'Actionnaire Commandité sera une référence à des paiements bruts ou à des distributions à ces personnes, ne prenant pas en considération les montants à prélever par la Société sur de tels paiements.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** A. Sous réserve de ce qui est prévu à l'Article 2, la Société arrêtera de traiter des affaires à la fin de la Période de Liquidation et sera dissoute aussi tôt que possible après. La Société arrêtera de traiter des affaires et sera liquidée aussitôt que possible après sur base d'une décision des l'assemblée des Actionnaires décidant la dissolution de la Société avec le vote favorable de l'Actionnaire Commandité. La Société sera liquidée à la survenance d'un des événements suivants:

(a) la révocation de l'Actionnaire Commandité dans sa capacité de gérant selon la loi luxembourgeoise et les termes de l'Article 17, excepté le cas où il est remplacé immédiatement par un autre gérant dans une assemblée d'Actionnaires; ou

(b) à tout moment à la discrétion du Gérant Commandité, avec l'agrément de la majorité des Actionnaires requise pour la modification des Statuts (2/3 des droits de vote des Actionnaires), ou

(c) à tout moment, si des Actionnaires Commanditaires détenant au moins 2/3 du capital social veulent dissoudre la Société et s'ils prennent les résolutions afférentes lors d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera poursuivie par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant de cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

B. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:

1) remboursement total du prix d'émission des Actions B (incluant la prime), en cas de non rachat déjà effectué, au prorata de leurs contributions versées (capital et primes);

2) remboursement total du prix d'émission des Actions A, au prorata de leurs contributions versées;

3) en ce qui concerne le solde, aux détenteurs (à la fin de l'existence de la Société) d'Actions A et d'Actions B au prorata du nombre respectif d'Actions A et d'Actions B émises détenues par chaque Actionnaire;

4) A la dissolution de la Société, les liquidateurs nommés par l'assemblée des Actionnaires sera autorisé de procéder à des distributions en nature selon les dispositions de la loi luxembourgeoise.

C. En cas de faillite de la Société, la responsabilité des Actionnaires Commanditaires sera limitée à la somme dite de liquidation qui n'a pas encore été payée sur les Actions conformément à l'alinéa suivant.

**Art. 27. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire des Actions (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée par l'Actionnaire Commandité sur une base périodique, mais au moins une fois par année, à compter de la dernière date de chaque trimestre et à compter de la Date Comptable.

L'Actionnaire Commandité a le droit de suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire dans les cas suivants:

(i) existence d'un cas de force majeure qui rend impossible le désinvestissement ou l'évaluation de valeurs détenues par la Société, ou

(ii) interruption de la communication ou de l'information normalement utilisée pour évaluer la valeur des investissements de la Société.

A chaque Date Comptable, l'Actionnaire Commandité, ensemble avec tels experts que l'Actionnaire Commandité considérera utiles, déterminera conformément à des principes d'évaluation généralement acceptés et conformément aux dispositions suivantes, la Valeur Nette d'Inventaire par Action en divisant (x) la valeur des actifs consolidés de la Société et de ses filiales, s'il y en a, les actifs et engagements étant évalués à la Date Comptable par (y) le nombre d'Actions émises.

La détermination de la valeur de tout actif détenu par la Société et/ou toute filiale sera faite conformément aux dispositions suivantes:

(i) la valeur de titres qui sont cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé sera égale à la dernière cotation disponible avant la fin de la Période Comptable,

(ii) la valeur de titres qui ne sont pas cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé sera

(A) pour tous titres du même type acquis pendant une période de douze (12) mois avant la Date Comptable, le coût d'acquisition de tels titres; après douze (12) mois la valeur pourrait être le coût d'acquisition de tels titres; ou si moins élevé ou plus élevé,

(B) pour tous titres du même type pour lesquels un prix a été fixé au courant d'une souscription subséquente à une nouvelle émission de titres du même type par le même émetteur, ce prix de souscription;

(iii) la valeur de tout autre actif et la valeur de tout actif déterminé par référence aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, mais que l'Actionnaire Commandité dans son évaluation raisonnable considère comme ne pas correspondant à la valeur du marché, sera déterminée par référence au prix de réalisation à estimer par l'Actionnaire Commandité agissant raisonnablement et de bonne foi,

(iv) toutes évaluations seront faites en tenant compte de tous les facteurs qui pourront affecter raisonnablement le prix de réalisation des actifs respectifs, y inclus, mais non limité à des circonstances telles que l'existence d'un intérêt de contrôle, incidence attendue aux taux du marché d'une vente directe, absence d'un marché pour l'actif concerné, et l'effet à la valeur courante de tels facteurs comme le temps nécessaire à la réalisation d'une vente, ainsi que le coût et la complexité d'une vente. Lors de l'évaluation d'actifs conformément au présent Article 27, l'Actionnaire Commandité

et tous experts nommés par l'Actionnaire Commandité pourront obtenir et se fier aux informations de toutes sources qu'ils considèrent raisonnablement adéquates,

(v) pour la détermination de tous engagements de la Société et/ou de ses filiales, l'Actionnaire Commandité et tous experts nommés par lui, pourra compter des dépenses administratives et d'autres frais qui reviennent périodiquement par une évaluation d'une année entière ou de toute autre période future moyennant allocation de tel montant par portions égales durant telle période.

Pour les besoins de cet Article:

(i) la valeur de tout actif ou engagement de la Société et de ses filiales, s'il y en a, sera convertie en euros au taux de change en vigueur au jour où la valeur est déterminée;

(ii) dans la mesure possible, il sera à chaque Date Comptable, tenu compte de tous investissements ou désinvestissements qui ont été convenus par contrat, mais non encore consommés.

**Art. 28. Modifications des Statuts.** Ces Statuts peuvent être modifiés de temps à autre avec l'accord de l'Actionnaire Commandité par décision des Actionnaires réunis en assemblée générale, dans le respect des exigences de quorum et de vote définies ci-après.

L'assemblée ne délibérera valablement que si les Actionnaires détenant au moins la moitié du capital sont présents soit en personne soit par mandataire, si la modification est approuvée par deux tiers des Actionnaires Commanditaires présents, et si l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Articles ainsi que, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Si l'exigence de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée conformément aux Statuts, par publication faite deux fois à intervalle de 15 jours au moins, la dernière étant publiée au moins 15 jours avant l'assemblée dans le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les décisions ne pourront être prises qu'au deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 29. Avis.** Les avis qui sont ou seront requis sous les présents statuts par une partie à une autre seront faits par écrit et délivrés ou envoyés par fax, à la partie concernée à l'adresse qui pourra être indiquée dans une Convention d'Actionnaires ou telle autre adresse qui pourra être indiquée par tout Actionnaire par un avis adressé à la Société.

Tout ces avis seront réputés avoir été servis comme suit:

(a) dans le cas d'une livraison, au moment de la livraison, au cas où ils sont délivrés entre 9.00 heures et 17.00 heures de la journée lors d'un jour ouvrable et, au cas où ils sont délivrés hors de ces heures, au moment où ces heures recommenceront à courir le premier jour ouvrable qui suit la livraison;

(b) dans le cas d'une transmission par fax, le jour où le fax est transmis, étant entendu qu'au cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable ou, étant un jour ouvrable, où la transmission a lieu après 17.00 heures de la journée, la transmission aura lieu à 9.00 heures au premier jour ouvrable qui suit la transmission de l'avis.

Pour rapporter la preuve de cette livraison il sera suffisant d'établir que l'avis était adressé à la bonne adresse et déposé ou envoyé par fax à la destination à laquelle la livraison était adressée.

Dans le contexte de cet Article «jour ouvrable» signifie tout jour autre que le Samedi Dimanche ou un autre jour férié légal dans l'endroit où l'avis a été déposé ou envoyé et les horaires dont il est tenu compte sont les horaires locales applicables dans l'endroit où l'avis a été délivré ou envoyé.

Chaque Actionnaire Commanditaire accepte de notifier immédiatement tout changement de nom, d'adresse ou de résidence ou de statut déterminant pour les besoins de son imposition à l'Actionnaire Commandité.

**Art. 30. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. LM-IS, S.à r.l., prénommée, mille actions A, .....	1.000	Actions A
2. LM prénommée, une Action B, .....	1	Action B
3. CRYSTAL, prénommée, une Action B, .....	1	Action B
Total: mille deux Actions, .....	1.002	Actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille deux cents euros (EUR 100.200,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société. En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de mille huit cents euros (EUR 1.800,-) ont été payées sur les Actions B. La preuve de ces paiements a été fournie au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement 5.200,- EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).

2. Ont été nommés membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Domenico Scarfo, fiduciary, consultant of TS COOPERATE S.A., avec adresse professionnelle Palazzo Gargantini, Riva Albertolli 1, CP3464, CH-6901 Lugano,

- Monsieur Camille Paulus, human resources consultant, avec adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Pierre Leburton, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

3.- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de réviseur.

4. Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des Actionnaires de l'an 2003.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, J. Steffen, M.-C. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 12CS, fol. 100, case 12. – Reçu 1.002 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

P. Frieders.

(53726/212/1317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**SES ASTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 juin 2002.

R. Bausch

*Le Président du Conseil d'Administration*

(53739/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**SES ASTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 15 avril 2002, la composition du Conseil d'Administration de la SES ASTRA S.A., est la suivante:

**Administrateurs**

M. Romain Bausch, Président, demeurant à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Robert Bednarek, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Gerd Tenzer, demeurant à Bonn (Allemagne)

M. Deam Olmstead, demeurant à Princeton (Etats Unis)

M. Jürgen Schulte, demeurant à Trier (Allemagne)

M. René Steichen, demeurant à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Jean-Paul Zens, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

**Administrateurs représentant le personnel de la société**

Mlle Miranda van den Heuvel, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Alfred Arbogast, demeurant à Kayl (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Denis Hourt, demeurant à Sierck les Bains (France)

Commissaire du Gouvernement

M. Pierre Goerens, Conseiller de Direction 1<sup>ère</sup> classe, Service des Médias et de l'Audiovisuel, 5, rue Large, L-1917 Luxembourg

Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Muensbach

Gestion Journalière

M. Ferdinand Kayser, President and CEO, SES ASTRA

M. Pdraig McCarthy, Chief Financial Officer, SES ASTRA

M. Martin Halliwell, Chief Technology Officer, SES ASTRA

M. Alexander Oudendijk, Senior Vice-President Sales & Marketing, SES ASTRA

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 juin 2002.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

J. Noppeney

*Manager, Legal Affairs*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53740/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SYNTHESIS BANKING GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 70.831.

Composition actuelle des organes de la société:

Conseil d'administration:

Charles-Henri Sabet, Président

John F. Eardley

Thomas Steinmann

P. Lutgen

Bruno Hug, Vice-Président

Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53744/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**EUROPEAN ENTERPRISES CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Junglinster, 8, rue des Roses.

R. C. Luxembourg B 60.775.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 6 juin 2002*

- La valeur nominale des actions est supprimée.

- Le capital social de la société en LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 31.000,- par incorporation d'un montant de EUR 13,31 (maximum 4% du capital) sur les résultats reportés (réserves disponibles).

- L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 31.000,- représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53749/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**C.F.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 24.414.

Lors de l'Assemblée Générale et de la réunion du Conseil d'Administration tenues le 21 mai 2002, ont été nommés jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Administrateurs:

- Monsieur Emmanuel Besnier, Directeur, demeurant à F-Laval, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Bernard Decker, Directeur international, demeurant à F-Laval, Administrateur,
- Monsieur Jacques Lefeuvre, Directeur financier, demeurant à F-Laval, Administrateur.

Commissaires aux comptes:

- EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53745/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**FAMBY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 55.372.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 18 juin 2002*

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. Le capital social de la société en LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.
3. L'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»
4. Néant.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53750/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**MITARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 55.373.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 19 juin 2002*

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.
- 3. L'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53751/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**DAFOFIN ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.978.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(53756/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**RIVIERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 13.825.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 14 juin 2002*

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
  2. Le capital social de la société en LUF 10.000.000,- est converti en EUR 247.893,52.
  3. L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social de la société est fixé à EUR 247.893,52 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»
  4. Néant.
- Pour extrait conforme  
Signature  
Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(53752/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**BERBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 40.951.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 20 juin 2002*

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) est converti en EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social de la société est fixé à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(53753/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**DAFOFIN TWO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.979.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(53757/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**I.B.O., INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS, Société Anonyme,  
(anc. AXXAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.066.

—  
L'an deux mille deux, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée AXXAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le numéro 62.066,

constituée par acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, le 4 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 8005,

et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 11 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 19419.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Maria Chiapolino, employée privée, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Stella Lecras, employée privée, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Laurence Casier, employée privée, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction de capital d'un montant de EUR 39,829362 (trente-neuf euros virgule huit deux neuf trois six deux cents), en vue de ramener le capital social souscrit, lequel s'établit suite à la conversion légale de la lire italienne en euros à EUR 361.519,829362 (trois cent soixante et un mille cinq cent dix-neuf euros virgule huit deux neuf trois six deux cents), à EUR 361.480,- (trois cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt euros), sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions existantes, pour ramener celle-ci à EUR 51,64 (cinquante et un euros virgule soixante-quatre cents) par action, par le transfert de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

2. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.032.800,- (un million trente-deux mille huit cents euros), divisé en 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,64 (cinquante et un euros virgule soixante-quatre cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 juin 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

3. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 361.480,- (trois cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,64 (cinquante et un euros virgule soixante-quatre cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.032.800,- (un million trente-deux mille huit cents euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,64 (cinquante et un euros virgule soixante-quatre cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 juin 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS en abrégé I.B.O.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital d'un montant de EUR 39,829362 (trente-neuf euros virgule huit deux neuf trois six deux cents),

en vue de ramener le capital social souscrit, lequel s'établit suite à la conversion légale de la lire italienne en euros à EUR 361.519,829362 (trois cent soixante et un mille cinq cent dix-neuf euros virgule huit deux neuf trois six deux cents), à EUR 361.480,- (trois cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt euros),



sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions existantes, pour ramener celle-ci à EUR 51,64 (cinquante et un euros virgule soixante-quatre cents) par action, par le transfert de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 1.032.800,- (un million trente-deux mille huit cents euros), divisé en 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,64 (cinquante et un euros virgule soixante-quatre cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 juin 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

*Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 361.480,- (trois cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt cents), représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,64 (cinquante et un euros virgule soixante-quatre cents) chacune, entièrement souscrites et libérées

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.032.800,- (un million trente-deux mille huit cents euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,64 (cinquante et un euros virgule soixante-quatre cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 juin 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

*Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS en abrégé I.B.O.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, après avoir été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, a été signé par lesdits comparants avec Nous notaire.

Signé: M. Chiapolino, S. Lecras, L. Casier, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 14CS, fol. 4, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53776/208/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**QUARRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 20.388.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 18 juin 2002*

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
  2. Le capital social de la société en LUF 4.000.000,- est converti en EUR 99.157,41.
  3. Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 100.000,- par incorporation d'un montant de EUR 842,59 (maximum 4% du capital) sur les résultats reportés.
  4. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social de la société est fixé à EUR 100.000,- représenté par 4.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»
  5. Néant.  
Pour extrait conforme  
Signature
- Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53754/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**INTERBOOK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 12.306.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 15 juin 2002*

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
  2. Le capital social de la société en LUF 50.000.000,- est converti en EUR 1.239.467,62.
  3. Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 1.250.000,- par incorporation d'un montant de EUR 10.532,38 (maximum 4% du capital) sur les résultats reportés.
  4. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social de la société est fixé à EUR 1.250.000,- représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»
  5. Néant.  
Pour extrait conforme  
Signature
- Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53755/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**DAFOFIN THREE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.980.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(53758/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**DAFOFIN FOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.981.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(53759/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**DAFOFIN FIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.982.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(53760/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**DAFOFIN SIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(53761/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 juin 2002.

P. McCarthy

Administrateur

(53741/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.625.

*Affectation des résultats / Exercice 2001*

L'Affectation des résultats est sans objet (résultat négatif).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 juin 2002.

Pour la société

R. Jaeger

Membre du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53742/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.625.

**EXTRAIT**

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 15 avril 2002, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante:

**Administrateurs**

M. Ferdinand Kayser, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Burmerange (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Roland Jaeger, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Padraig McCarty, demeurant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg)

Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Muensbach  
 Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Betzdorf, le 19 juin 2002.

Pour la Société  
 Un mandataire  
 P. McCarthy  
 Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53743/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**ITALIAN LUXURY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
 R. C. Luxembourg B 72.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Signature.

(53762/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**ITALIAN LUXURY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
 R. C. Luxembourg B 72.004.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Signature.

(53763/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**ITALIAN LUXURY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
 R. C. Luxembourg B 72.004.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Signature.

(53764/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**PATMARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
 R. C. Luxembourg B 55.896.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 septembre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 247.900,- sera représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

Pour extrait conforme  
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53765/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**CR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 58.676.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juin 2002, actée sous le N°442/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(53766/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**F.M.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 55.770.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

F.M.O. S.A.

Signature

(53779/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**F.M.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 55.770.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2000*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Pour la société*

F.M.O. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53780/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**MIAMI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 56.007.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg, le 24 juin 2002 que les Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Dirk C. Oppelaar et M. Markus Hugelshofer sont réélus pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Le Commissaire aux Comptes, ELPERS & CO. Réviseurs d'Entreprises, est réélu pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53840/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**EUROPRESSING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.315.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
EUROPRESSING S.A.  
Signature

(53787/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**ILIAD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.861.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2002*

La FIDUCIAIRE CONTINENTALE dont le siège social est au 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg, est nommée Commissaire pour examiner la gestion du liquidateur.

L'Assemblée de clôture de la liquidation est fixée au 18 juin 2002.

*Pour la société*  
ILIAD INVEST S.A.  
Société Anonyme Holding  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53788/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**ILIAD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.861.

**DISSOLUTION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2002*

Le rapport du Commissaire-Vérificateur et le rapport du liquidateur établis en date du 11 juin 2002, sont approuvés. L'assemblée accorde décharge au Commissaire-Vérificateur et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.

La liquidation de la société ILIAD INVEST S.A. est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

Les livres et documents sociaux sont conservés pendant les délais légaux au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Pour la société*  
ILIAD INVEST S.A.  
Société Anonyme Holding  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53789/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**CEFIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.621.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
CEFIMA S.A.  
Signature

(53790/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SLIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 47.782.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
SLIVER S.A.  
Société Anonyme  
Signature

(53794/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**AGAPANTHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 67.680.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
AGAPANTHE S.A.  
Société Anonyme  
Signature

(53795/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**AGAPANTHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 67.680.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 15 juin 2001  
pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2000*

*Capital social*

L'Assemblée Générale a décidé de convertir la devise d'expression du capital social actuellement fixé à 100.000.000,- FRF (cent millions de francs français) pour l'exprimer dorénavant en euros. Par conséquent, le capital social est dorénavant fixé à 15.244.901,72 EUR (quinze millions deux cent quarante-quatre mille neuf cent un euros et soixante-douze cents).

L'Assemblée Générale a ensuite décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 55.098,28 EUR (cinquante-cinq mille quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-huit cents) par incorporation de bénéfices reportés pour le porter de son montant actuel de 15.244.901,72 EUR (quinze millions deux cent quarante-quatre mille neuf cent un euros et soixante-douze cents) à 15.300.000,- EUR (quinze millions trois cent mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article trois de statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 15.300.000,- EUR (quinze millions trois cent mille euros) divisé en 100.000 (cent mille) actions de 153,- EUR (cent cinquante-trois euros) chacune.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(53796/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**FARINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 37.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Suivant modifications par assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 26 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

(53945/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 79.200.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A.

Signature

(53797/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 41.858.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(53798/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 41.858.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2002*

Messieurs Jean Bintner, Jean-Marie Poos et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

*Pour la société*

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53799/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 28.341.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

BIO-TECH INTERNATIONAL S.A.

*Société Anonyme Holding*

Signature

(53781/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 28.341.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1997*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

*Pour la société*

BIO-TECH INTERNATIONAL S.A.

Signature



Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53782/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.341.

---

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*BIO-TECH INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*Signature*

(53783/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.341.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1998*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

*Pour la société*

*BIO-TECH INTERNATIONAL S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53784/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.341.

---

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*BIO-TECH INTERNATIONAL S.A.*

*Signature*

(53785/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.341.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1999*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

*Pour la société*

*BIO-TECH INTERNATIONAL S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53786/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 77.520.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53800/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 77.520.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2002*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

*Pour la société*

INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53801/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**HIGH-TECH CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 85.249.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

HIGH-TECH CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

(53804/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**C.E.E.C. S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE D'ETUDES ET DE CONSEILS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 47.564.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2002*

... après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 sont approuvés;
2. l'assemblée décide de voter la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital social et de reporter cette perte à l'exercice suivant.
3. Par vote spécial, décharge est accordée aux administrateurs Monsieur Noël Delaby, la société AMPERSAND S.A. et Monsieur Marc Lauryssen ainsi qu'au commissaire aux comptes, FIDUCOM S.A.; pour l'exécution de leur mandat et gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53826/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**WORLD MEDICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 71.170.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

WORLD MEDICAL CONSULTING S.A.

Signature

(53802/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**WORLD MEDICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 71.170.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2002*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

*Pour la société*

WORLD MEDICAL CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53803/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**TRADER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.751.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

TRADER S.A.

Signature

(53807/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**V.D.O. MARITIEM A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.  
R. C. Luxembourg B 69.039.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 juin 2002*

... Après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

a. Le commissaire aux comptes, Madame Ana de Sousa demeurant à Luxembourg, est révoqué de son mandat de commissaire avec effet immédiat.

b. Est nommé comme commissaire aux comptes avec effet immédiat Jorico Johannes Henricus, demeurant à Ophoven (B). Son mandat expirera lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2005.

c. Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de son adresse actuelle 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53829/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**FDR GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.988.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
FDR GESTION S.A.

Signature

(53805/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**FDR GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.988.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2002*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

*Pour la société*  
FDR GESTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53806/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**GRANJA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.110.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
GRANJA HOLDING S.A.

*Société Anonyme Holding*

Signature

(53811/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**WESTERN WATERWAYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 82.704.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 juin 2002*

... Après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

- a) les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 sont approuvés;
- b) la perte de l'exercice est reportée à l'exercice 2002.
- c) Par vote spécial, décharge est accordée à chacun des administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat et gestion pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- d) Décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Rudi Lehnen, à partir du 12 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

*Les membres du bureau*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53831/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**BREMEX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.375.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*BREMEX S.A. HOLDING*

*Société Anonyme Holding*

*Signature*

(53810/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**BATICHEMIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 22, rue de Cessange.

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée BATICHEMIE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 22, rue de Cessange,

constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 19761.

Un changement dans le pourcentage de détention des parts sociales de la société a été agréé par une assemblée des associés tenue par-devant le notaire soussigné en date du 7 septembre 1999, acte numéro 522 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, volume 119S, folio 32, case 4, de sorte qu'actuellement le capital social est détenu comme suit:

M. Johny Thielen, demeurant à Kockelscheuer; .....	320 parts sociales
La société CWA, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette; .....	50 parts sociales
M. Claude Wagner, demeurant à Rodembourg; .....	125 parts sociales
M. Pierre Thielen, demeurant à Luxembourg; .....	5 parts sociales
<b>Total: .....</b>	<b>500 parts sociales</b>

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, 23, rue Matthias Weisstroffer, Kockelscheuer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Claude Wagner, employé privé, Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cinq cents (500) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 12.500,00, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Agrément à donner à la cession de quatre-vingt (80) parts sociales à un associé.

2. Démission et nomination statutaire.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée donne son agrément à la cession de quatre-vingt (80) parts sociales faite par Monsieur Johny Thielen à l'associé la S.à r.l. C.W.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, intervenue en date du 24 mai 2002 aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé mais avec effet au 31 décembre 2001 par rapport à 50 parts et avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 par rapport aux restantes 30 parts.

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, le capital social de la société est désormais détenu comme suit:

M. Johny Thielen, demeurant à Kockelscheuer; . . . . .	240 parts sociales
La société CWA, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette; . . . . .	130 parts sociales
M. Claude Wagner, demeurant à Rodenbourg; . . . . .	125 parts sociales
M. Pierre Thielen, demeurant à Luxembourg; . . . . .	5 parts sociales
<b>Total:</b> . . . . .	<b>500 parts sociales</b>

*Deuxième résolution*

L'assemblée révoque le mandat de commissaire aux comptes de Madame Monique Hanschen-Haas, et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes M. Marc Müller, réviseur d'entreprises, 3A, rue Guillaume Kroll, Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. dit J. Thielen, G. Saggi, C. Wagner, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 14CS, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53770/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**CHARLIEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.987.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- La Société de droit de Virgin Islands dénommée VESMAFIN (B.V.I.) LTD, avec siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ci-après nommée «l'actionnaire unique», ici représentée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 5 juin 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée CHARLIEFIN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.987,

ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg en date 21 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 260 du 15 février 2002.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées,

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société,

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat,

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé,

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique,

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par:

- le réviseur d'entreprises GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établi à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société,

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 13CS, fol. 11, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53772/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

### **THOBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 81.878.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

THOBE S.A.

Signature

(53812/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

### **FIN DAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.684.

### DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- La Société de droit italien dénommée SKIATOS S.p.A., avec siège social à Milan (Italie), Via Carducci, 12, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Sergio Vandt, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 mai 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée FIN DAG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 47.684,

ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date 13 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 360 du 27 septembre 1994.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros virgule soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, entièrement souscrites et libérées,

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société,

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat,

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé,

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique,

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par:

- le réviseur d'entreprises GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établi à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,  
désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société,  
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,  
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société,  
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 13CS, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53773/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**SPRINGBOKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.443.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

SPRINGBOKS S.A.

Signature

(53813/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---

**KYPSELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.282.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

KYPSELUX S.A.

Signature

(53814/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

---